

# L'ALSACE

## 1939 - 1945



Ceci est l'histoire de l'Alsace de 1870 à 1945 pour transmettre à mes enfants, petits-enfants, à ma famille, à mes ami(e)s et connaissances, ces années sombres, de 1940 à 1945, qui se sont abattues sur cette région.

Cette étude s'appuie sur les travaux d'historiens, de témoignages de personnes ayant vécu cette période.

Que cette lecture puisse faire comprendre que les Alsaciens et les Mosellans n'étaient pas des volontaires comme le pense certains.

S. Favrot-Kremser

Photo de la couverture : « Un char allié dans une rue de Strasbourg libérée »  
Revue Saisons d'Alsace numéro spécial – septembre 2014

## HISTOIRE DE L'ALSACE 1939 - 1945

L'histoire de l'Alsace et de la Moselle est mal connue ou complètement méconnue du reste de la France et même de la jeune génération d'Alsacien(nes)s et même des plus âgés.

Pour parler de la période de 1939 à 1945 et même au-delà, il faut remonter à 1870.

L'Alsace et la Moselle ont fait l'enjeu d'âpres rivalités franco-allemandes qui ont profondément modelé l'esprit et le mode de vie des Alsaciens.

### DE 1871 A 1939

Cette région fut annexée par la France en 1648 par le Traité de Westphalie jusqu'en 1870. En 1792, Rouget de l'Isle composa la Marseillaise à Strasbourg où elle fut chantée pour la première fois.

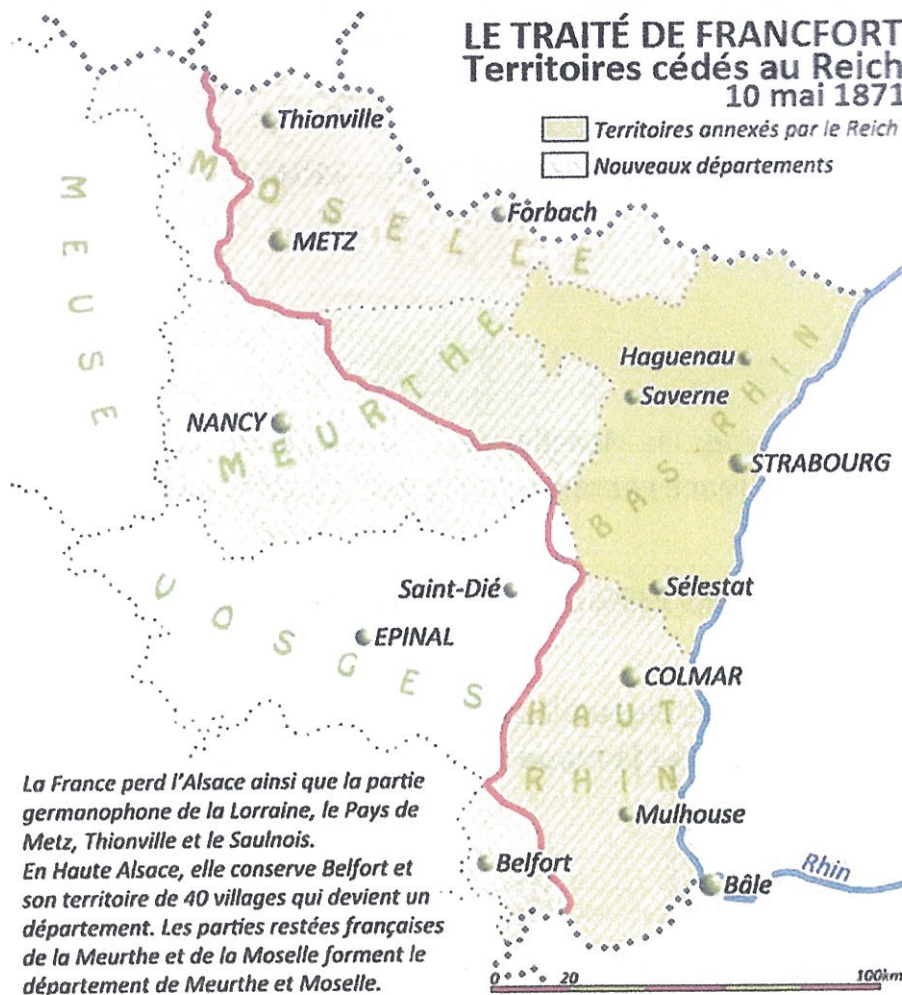
En 1870, après la défaite française contre l'armée prussienne de Bismarck , l'Alsace et la Moselle sont cédées à l'Allemagne par le Traité de Frankfort signé le 10 mars 1871. Donc toute la population devient allemande légalement. Le traité stipule que *« les sujets français originaires des territoires cédés qui entendaient conserver la nationalité française jouiront jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1872 la faculté de transmettre leur domicile en France et s'y fixer. »* On les appelait les optants. Sur 150 000 « optants » à l'origine 50 000 quittent effectivement leur domicile en abandonnant leurs biens.

Pendant la guerre de 1870, le sud de l'Alsace défendu par le Colonel Denfert-Rochereau a résisté avec 15 000 hommes et est resté français. C'est devenu le 90<sup>e</sup> département : le Territoire de Belfort en 1922.

Cette annexion se passe « relativement bien ». Dans les écoles l'allemand remplace peu à peu le français et en 1883 l'emploi exclusif de l'allemand est imposé.

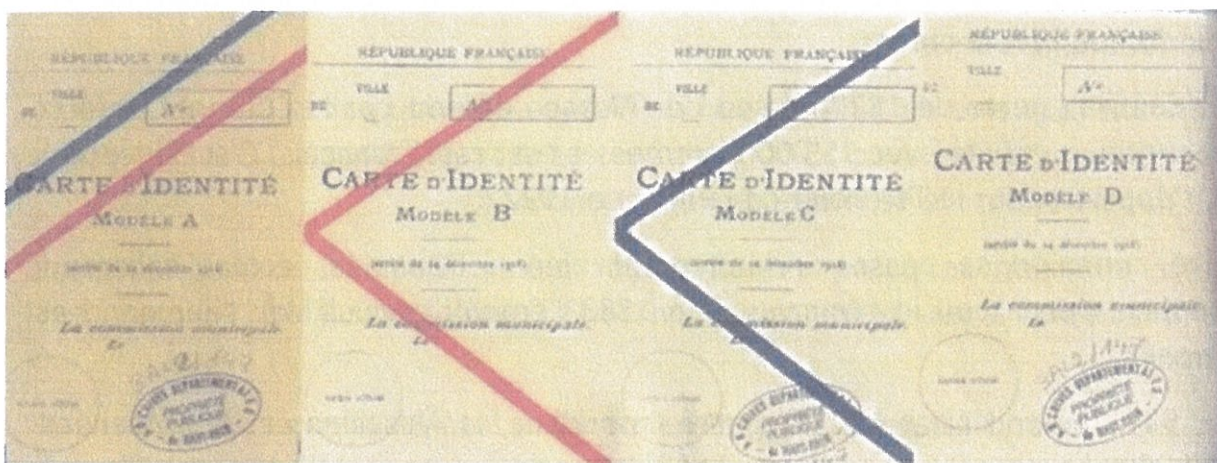
En 1914, quand éclate la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, les Alsaciens et les Mosellans (380 000 hommes) de nationalité allemande sont mobilisés par l'armée

## LE TRAITÉ DE FRANCFORT Territoires cédés au Reich 10 mai 1871



LES INCORPORÉS DE FORCE 1942-1945 | 11

Conformément à l'arrêté du 14 décembre 1918, les Alsaciens sont tous obligés d'aller en mairie pour se faire établir des cartes d'identité. C'est un véritable chemin de croix pour de nombreux Alsaciens qui passent d'abord par des « commissions de triage » (mises en place le 2 novembre 1918) pour déterminer leur catégorie selon leur ascendance.



Les 4 modèles de carte d'identité attribuées aux Alsaciens et Mosellans à l'issue de la Première Guerre mondiale.

allemande, mais pour ne pas fraterniser avec les Poilus l'immense majorité fut envoyée sur le front de l'Est et combattit en Pologne, en Russie, en Roumanie.....

Ce n'est qu'en 1914 que l'interdiction de parler français en public fut instaurée. La population était habituée à mêler des mots français dans les conversations, mais à partir de là un seul mot aussi simple que « bonjour » ou « merci » valait une amende.

En 1918, c'est la victoire de la France et cette région devient à nouveau française par le Traité de Versailles le 28 juin 1919.

Pendant ces 50 années d'annexion, l'Alsace a bénéficié du modernisme de l'empire allemand et elle tenait à garder son statut : elle possédait des lois sociales plus avancées, de meilleurs hôpitaux, un système d'assurance maladie, que le reste de la France. Aujourd'hui encore les prêtres, les pasteurs, les rabbins sont payés par l'Etat ; les églises, temples et synagogues construits après 1905 sont entretenus par les municipalités. De 1918 à 1939, l'enseignement est dispensé en français mais la langue parlée dans la vie courante est l'alsacien.

En 1918, le tri de la population est effectué sur proposition de Poincaré à partir de novembre. Les Alsaciens Lorrains « sont classés sur la base du sang » et reçoivent différentes cartes d'identité alors qu'ailleurs en France la nationalité est fondée sur la base du territoire :

**Carte de type A** (barrée de tricolore) – Alsaciens ou Lorrains dont les parents et les grands-parents sont nés en terre française avant 1871.

**Carte de type B** (barrée de deux traits rouges) – dont un des membres de la famille n'est ni Alsacien, ni Lorrain, ni Français de l'intérieur.

**Carte de type C** (barrée de 2 traits bleus) – dont les deux branches de la famille proviennent de pays alliés à la France ou restés neutres durant la guerre 14-18.

**Carte de type D** (sans barre de couleur) – attribuée aux étrangers de pays ennemis durant la guerre 14-18, soient 111 000 personnes qui ont été chassés d'Alsace-Moselle en février-mars 1919.

Durant cette période de « paix », la France construit le long du Rhin la ligne Maginot : plus de 700 kilomètres de fortifications diverses : bunker, casemates....

Derrière cette formidable ligne de défense, il n'y a rien à craindre, croit-on et fait-on croire.

# LA PROTESTATION

## DES DÉPUTÉS DE L'ALSACE ET DE LA LORRAINE

*lue à l'Assemblée Nationale le 1<sup>er</sup> Mars 1871.*

Le 1<sup>er</sup> mars, après les douloureux débats de l'Assemblée Nationale à Bordeaux, dont les conséquences furent le vote par 546 voix contre 107 des préliminaires de paix et la cession de l'Alsace et de la Lorraine, Jules Grosjean, député et ancien préfet du Haut-Rhin, lut au nom de tous ses collègues alsaciens et lorrains l'émouvante protestation que voici :

Livrés, au mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous avons un dernier devoir à remplir.

Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement.

La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

Au moment de quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui, pendant six mois, n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la patrie dont nous sommes violemment arrachés.

Nous vous suivrons de nos vœux et nous attendrons, avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée.

Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place.

Ont signé :

*L. Chauffour, E. Teutsch, Dr. André Ostermann, Schneegans, E. Keller, Kablé, Melsheim, Boell, Tilot, Albrecht, Alfred Kochlin, V. Rehm, A. Sheurer-Kestner, Alph. Saglio, Humbert, Küss, Rencker, Deschange, Boersch, A. Tachard, Th. Nablou, Dornès, Ed. Bamberger, Bardou, Léon Gambetta, Frédéric Hartmann et Jules Grosjean.*

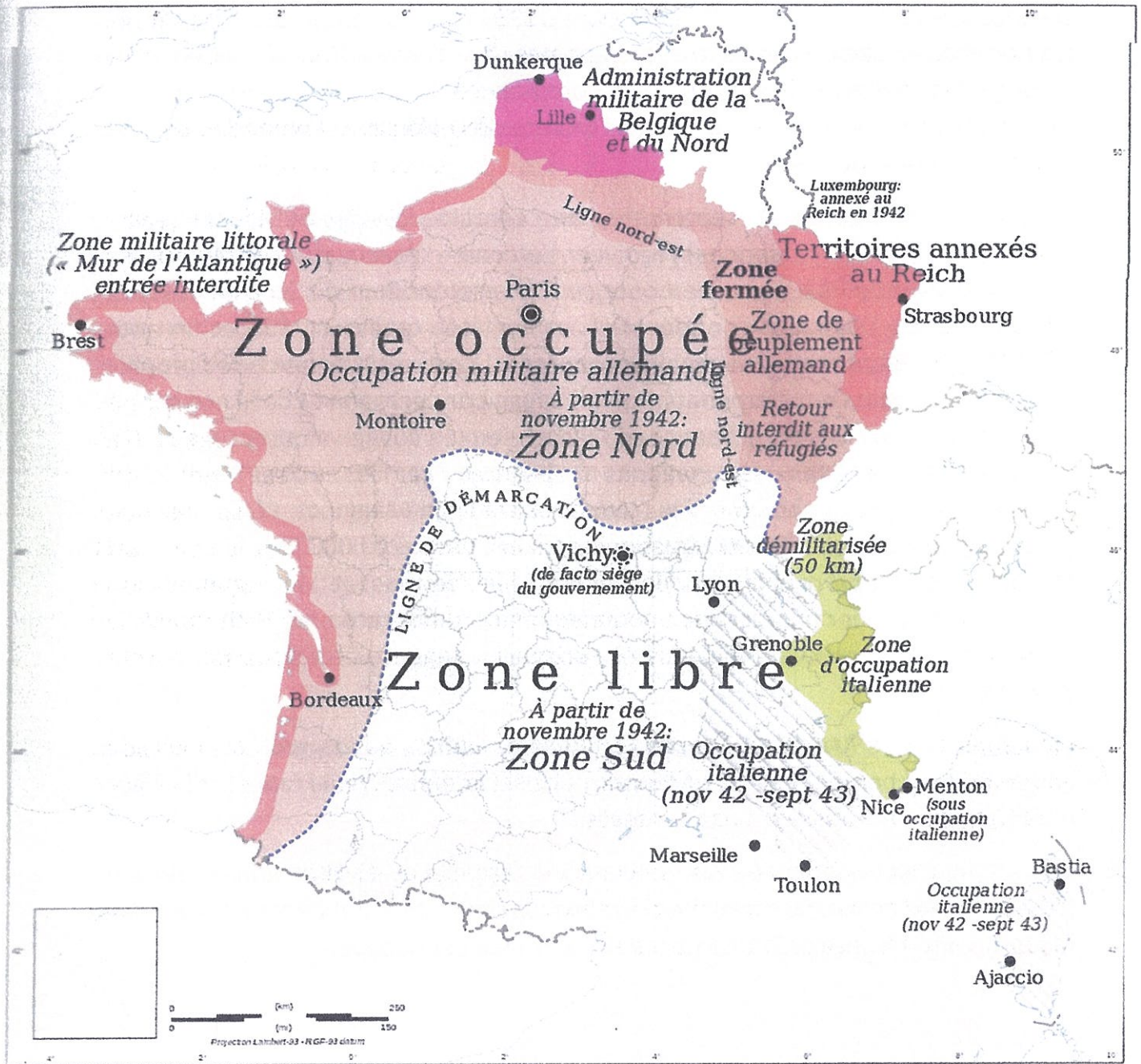
## En 1939, DEBUT DE LA 2<sup>ème</sup> GUERRE MONDIALE :

Déclaration de la guerre le 1<sup>er</sup> septembre 1939. C'est la mobilisation générale, les hommes en âge de combattre sont appelés dans l'armée française et envoyés le long de la frontière allemande. Alors commence « la drôle de guerre » comme on l'appelle car les hommes sont dans l'attente de l'offensive allemande qui n'est déclarée qu'en mai 1940.

A cette même date du 1<sup>er</sup> septembre une centaine de villes et villages (entre 350 000 et 400 000 personnes) reçoivent un ordre d'évacuation en 24 heures : une ligne allant de Bâle au Luxembourg sur une profondeur de 5 à 20 kms le long de la frontière. Des plans confidentiels avaient été établis en 1935 et fin août 1939 les plans sont remis aux maires concernés. L'ordre est donné de se préparer pour le lendemain en n'emmenant qu'un bagage par personne et de la nourriture pour deux jours. Mais pour beaucoup d'entre eux le voyage va durer jusqu'à 6 à 8 jours souvent dans des wagons à bestiaux car les autres trains sont réquisitionnés pour acheminer les troupes sur la ligne Maginot. C'est ainsi que la Dordogne accueille 80 000 Strasbourgeois et l'Indre 20 000. Tout le centre et le sud-ouest sont envahis par les enfants, les femmes et les hommes non mobilisés. Premier contact avec une autre région différente par la mentalité, le mode de vie, la pratique religieuse et surtout la langue. Cette situation durera environ 1 an.

Finalement la 8<sup>e</sup> Armée qui garde le Rhin ne subira pas le gros de l'invasion allemande qui passera par les Ardennes et c'est la défaite de la France. Et l'Alsace et la Moselle ne subissent pas de dégâts

Le 22 juin 1940 est signée une convention d'armistice et Hitler annexe de fait l'Alsace et la Moselle. Aucun traité de paix n'est signé et les habitants ont toujours la nationalité française. Et une partie de la France est occupée.



Carte de France (fin juin 1940)

La carte ci-contre montre que la France est divisée en plusieurs zones :

- Zone annexée à l'Allemagne : l'Alsace et la Moselle
- Zone rattachée au commandement allemand de Bruxelles : secteur de Lille (Nord et Pas de Calais)
- Zone interdite : une partie de la Picardie et la Somme et l'Aisne
- Zone réservée : une partie de la Lorraine et de Franche-Comté et tout le long de la frontière Suisse
- Zone sous occupation allemande : le reste du nord de la France et de l'ouest et tout le long du littoral atlantique
- Zone sous occupation italienne : les Alpes, une partie du sud de la France et la Corse
- Zone libre jusqu'en novembre 1942 puis occupation allemande : le reste de la France.

Par cette annexion de fait, non reconnue par le gouvernement de Vichy ni celui de De Gaulle à Londres, ni de la communauté internationale une vie terrible commence pour l'Alsace.

L'Alsace voit revenir ses évacués sauf les Juifs, les indésirables aux yeux des autorités nazies et ceux qui refusent de rentrer, de juillet à septembre 1940 avec les encouragements du Gouvernement de Vichy. Les prisonniers alsaciens et mosellans détenus en Allemagne sont libérés car considérés par le Reich comme des Allemands.

Hitler confie la direction de l'Alsace au Gauleiter (super préfet) Robert Wagner à qui il donne la mission de germaniser et « nazifier » la population en 10 ans. Wagner lui promet de le faire en 5 ans.

A partir de juillet 1940, la vie des habitants va changer presque du jour au lendemain : les noms des villes et villages, le nom des rues « sont germanisés » ; les enseignes des commerces remplacées. Bref, tout ce qui est écrit en français doit disparaître. Le franc est remplacé par le deustchmark, les fonctionnaires et les instituteurs sont envoyés en Allemagne pour « umschullung » (reconversion) et remplacés par des Allemands. Les registres d'état civil : actes de naissance, de mariage, de décès sont tenus en allemand. Pierre devient Peter, Charles Karl, Marguerite Gretel ..... Les noms de famille à forte résonance française deviennent Holz pour Dubois, Vogt pour Vogue etc...

Gemeinsame leibliche Kinder der Eheleute, deren Eheschließung auf Seite 4-5 beurkundet ist: Erstes Kind

**Heiratsurkunde** E 1

(Standesamt Kolmar i. Els. Nr. 30 )

Der Metzgermeister **Karl Bittel**

, evangelisch

wohnhaft in *Freiburg i. Br.*

geboren am *24. Mai 1920*

in *Lampersheim*

(Standesamt *Lampersheim* Nr. *11/1920*),

und die Verkäuferin *Alice*

**Loescher**

, evangelisch

wohnhaft in *Kolmar i. Els.*

geboren am *8. September 1921*

in *Kolmar i. Els.*

(Standesamt *Freiburg* Nr. *789/1920*),

haben am *6. Februar 1942* vor dem Standesamt

die Ehe geschlossen.

Zur Vervollständigung und Sicherung der Familienbuchführung wird empfohlen, die Familienregisterkartei, Seiten 32 bis 40, auszufüllen und beizubehalten.

**Geburtsurkunde** E 1

(Standesamt *Kolmar (Ch.)* Nr. *438*)

*Christiane Bittel*

ist am *8. Mai 1942*

in *Kolmar*

geboren.

Vater: *Karl Bittel, Metzgermeister,*

*wohnhaft in Kolmar, evangelisch*

Mutter: *Alice Bittel geborene Loescher,*

*Verkäuferin, wohnhaft in Kolmar,*

*evangelisch*

Änderungen der Eintragung:

*Kolmar (Ch.), den 9. Mai 1942*



Der Standesbeamte

In Vertretung

*Ludwig*

Änderungen der Eintragung in obiger Geburtsurkunde:

Eheschließung am ..... in ..... Nr. ....)  
 (Standesamt .....)  
 Tod am ..... in ..... Nr. ....)  
 (Standesamt .....)

## MATER LA FRANCOPHILIE (ORDONNANCE DE MAI 1941)

NSDAP - Direction du district de Colmar  
Le Chef de district

Colmar, le 7 mai 1941

### Aux responsables de Quartiers et aux Chefs de groupe du district

Lors de l'action « anti-mœurs françaises » [*Entwelschungsaktion*] annoncée, il y a lieu d'entreprendre ce qui suit :

• Le responsable de quartier [*Ortsgruppenleiter*] rassemble toutes les femmes et tous les hommes de son district et leur dit : « A dater du 15 mai, le Chef de région [*Gauleiter*] et Chef de l'Administration Civile ordonne :

1. A partir du 15 mai, toute personne qui porte un béret basque sera internée pendant 3 mois en camp de concentration.

Les responsables de bloc et de quartier [*Block- u. Zellenleiter*], fonctionnaires et employés, recevront des circulaires qui leur permettront d'instruire leurs ressortissants.

Les personnes à revenu modeste pourront échanger leur béret basque auprès du responsable de la NSV [*National Sozialistische Volkswohlfahrt* = Service social du parti] (communiquer l'adresse).

Si des coiffes de rechange ne sont pas encore disponibles, le responsable doit remettre une quittance.

2. A partir du 15 mai, toute personne qui parle le français, que ce soit en public, à l'entreprise, dans les moyens de locomotion publics, dans les restaurants ou au cinéma, sera internée pendant 3 mois dans un camp de concentration.

3. A partir du 15 mai, toute personne qui dirige une association dissoute, qui porte des insignes français, qui possède ou garde des drapeaux français, qui barbouille ou colle, sur les murs et les maisons, des inscriptions telles que « Vive la France » ou « Vive De Gaulle », sera internée pendant 1 an dans un camp de concentration.

4. Toute personne qui écoute des radios ennemies sera emprisonnée de suite dans une maison de réclusion criminelle.

5. Toute personne qui détériore la propriété de l'Etat ou de la *Wehrmacht* sera fusillée eu regard de la loi martiale.

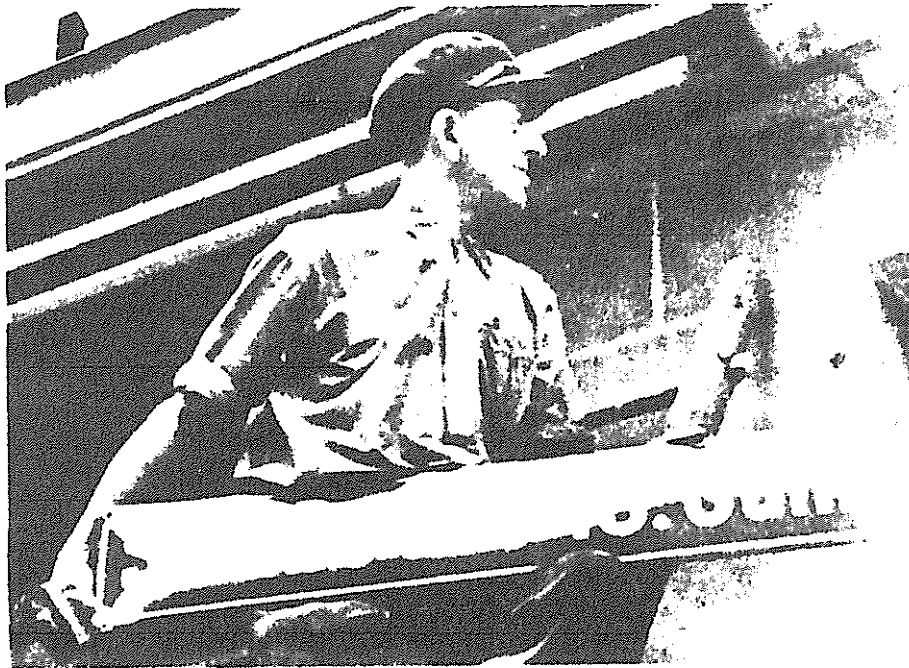
Les membres de l'*Opferring*, qui sont possesseurs d'une carte de légitimation et d'un uniforme, sont autorisés, en tout temps et en tout lieu, d'appréhender toute personne en délit qu'ils remettront au poste de police ou de gendarmerie le plus proche. Là, elle sera soumise à un interrogatoire et écrouée. Gendarmerie et police ont ordre de sévir dorénavant avec toute rigueur.

6. Dans les prochains 15 jours, les responsables de blocs et de quartiers collecteront dans tous ménages, magasins, entreprises et administrations, les drapeaux qui pourraient encore s'y trouver. Ils les remettront au NSV.

L'ensemble de cette action devra être entrepris autant avec fermeté et détermination rigoureuse, qu'avec calme et tact. Il faut éliminer toutes rixes. Les personnes qui ne parlent pas l'allemand (Français, Italiens, Patois) ne doivent pas être lésées.

Heil Hitler!

Le *Kreisleiter* gez. Glas, chef de district de la NSDAP



La rue du 22-Novembre (1918) débaptisée. Elle devient rue du 19-Juin (1940), jour de l'entrée des troupes du III<sup>e</sup> Reich à Strasbourg (© collection Bernard Le Marec).

Aucune inscription française ne doit subsister sur les murs de la capitale alsacienne (été 1940) (© collection Viollet).



La statue du général Rapp, œuvre de Bartholdi, abattue à Colmar le 9 septembre 1940. Elle avait été respectée en 1871 (carte postale circulant sous le manteau en Alsace).

VERANSTALTET DURCH DIE STRASSBURGER BRIEFMARKENVEREINE  
 UNION - POSTA - BRIEFMARKENFREUNDE

**12.1.1941**  
**I. TAG DER BRIEFMARKE**  
**IM ELSASS**

BETREUT DURCH DEN  
 REICHSBUND DER PHILATELISTEN EV

**2. KRIEGS**  
**WHW**

Premier jour du timbre allemand en Alsace. Deuxième année de guerre... WHW: Winterhilfswerke (secours d'hiver) (© Roger-Viollet).



Alsace: des recrues du RAD défilent, portant une pelle, symbole du travail (document allemand).

Saverne, le 11 mars 1941

A Monsieur B.

Saverne  
*Radionstrasse*

Comme je l'ai hélas constaté, votre fille manquait à l'appel dimanche dernier. Comme cela est déjà arrivé plusieurs fois, je dois vous prier instamment de veiller à ce que votre fille participe régulièrement au service. Ou elle fait partie de notre groupe dans les Jeunesses hitlériennes, ou elle n'en fait pas partie. Cette situation ne peut pas s'éterniser.

Si, malgré mes mises en garde répétées, elle devait être absente une nouvelle fois, je me verrai obligée, à mon grand regret, de la signaler à l'*Untergau* où des suites seront données.

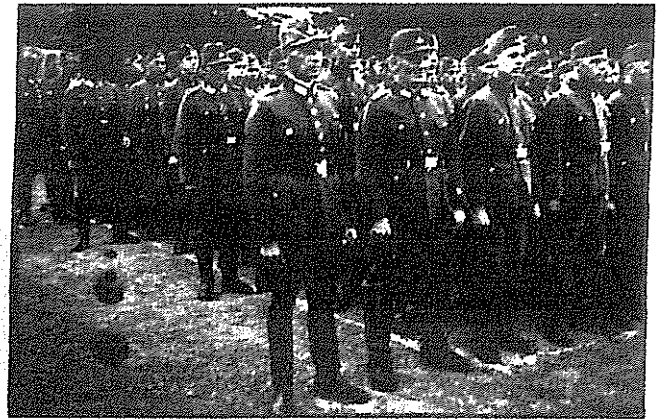
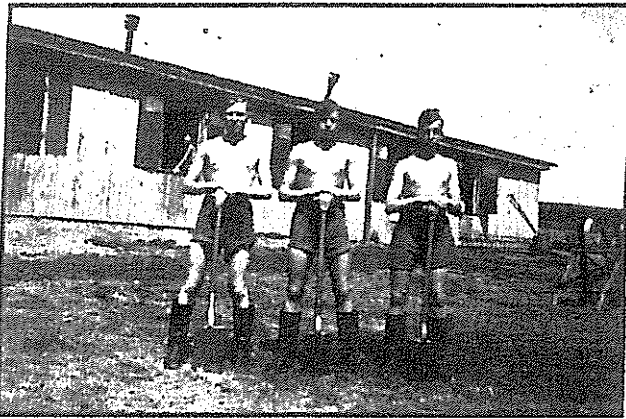
*Heil Hitler!*

La guide du groupe de Jeunes  
filles n° 2/737  
Luthardt Elly  
*JM. Schafsführerin*

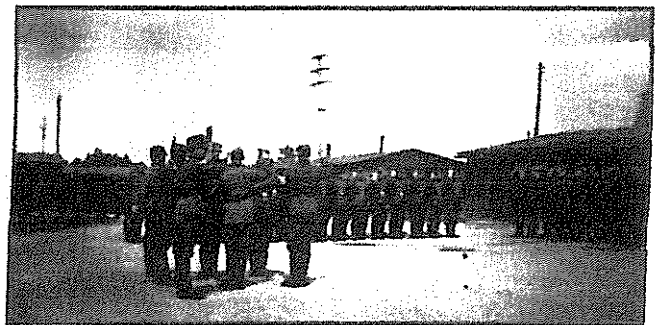
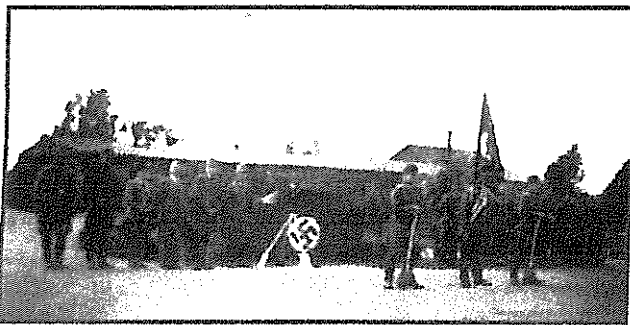
Le service se déroule ainsi:

Troupe n° 1 et 3: mercredi et samedi de 14 à 16 heures  
Troupe n° 2: " " " de 16 à 18 heures

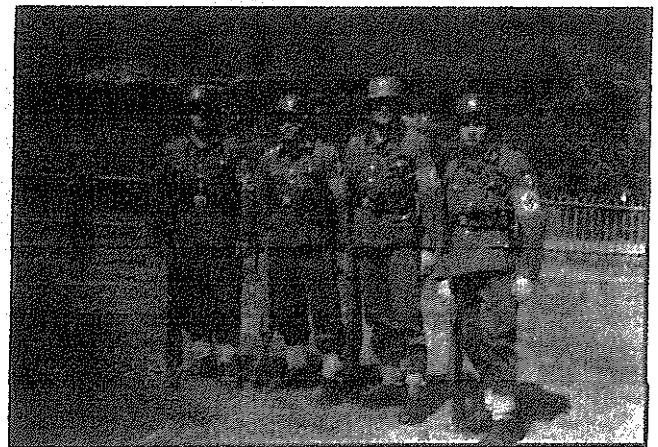
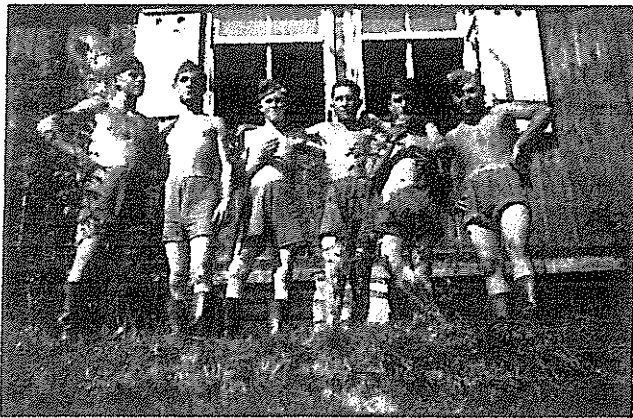
## LE REICH SARBEITS DIENST MASCULIN EN IMAGES



Deux photos rapportées du RAD par Jacques Diemer, né le 7 janvier 1925 à Niedermodern. (Coll. N. Mengus)



Cérémonie de la prestation du serment de fidélité au Führer dans un camp du RAD non identifié, le 30 juillet 1944. (Coll. N. Mengus)



Un moment de détente pour les camarades de René Klausser, de Strasbourg-Neudorf, lors de leur période au RAD. Photo prise le 24.9.1943. (Coll. M. Klausser)

Adolphe Welter, de Varsberg (Moselle), a suivi des exercices de tir au Reichsarbeitsdienst. (Coll. Cl. Streiff)

■. Pour les jeunes hommes, dès le mois d'octobre 1941, il s'agit d'une préparation militaire en vue de leur enrôlement dans l'Armée allemande; certaines unités du RAD seront affectées à des compagnies combattantes. Ainsi, un livret du RAD de l'hiver 1942, titré *Schiessbuch für die KleinKaliber-Gewehr, Gewehr 98, MG 34, Handgranate 24*, mentionne «Bei Eintritt in die Wehrmacht dem

*Truppenteil abzugeben*» («À rendre lors de l'incorporation à l'armée») et renseignait ainsi l'instructeur sur la formation du titulaire pour l'usage du fusil, de la mitrailleuse ou de la grenade à main. Un autre livret, également destiné au RAD, portait un titre tout aussi explicite: «*Du und dein Heer. Taschenbuch für den deutschen Jungen*» («*Toi et ton armée.*



Insigne du Reichsarbeitsdienst. (Coll. A. Hugel)

## LE REICH SARBEITSDIENST FEMININS



« Serment au Führer »



Cours de sport féminin dans le cadre de l'association «*Kraft durch Freude*». Photo extraite du livre de propagande *Bei uns in Deutschland* paru en 1941. (Coll. N. Mengus)

Des jeunes, probablement de la région de Niedermosern (Bas-Rhin), en uniforme de la HJ. Pour présenter le baccalauréat, il était nécessaire pour les Français annexés de pouvoir attester de leur adhésion à cette organisation. (Coll. N. Mengus)



A la rentrée des écoles, l'enseignement est dispensé en allemand. Tous les matins a lieu le levée du drapeau avec chant national allemand et salut hitlérien. Les écoles catholiques tenues par des religieuses ou des religieux sont fermées. Tous les enfants doivent suivre l'instruction de l'école publique qui sert aussi à endoctriner les jeunes. Les livres écrits en français sont brûlés sur la place publique. Les garçons et filles doivent rejoindre les jeunesses hitlériennes dès l'âge de 12 ans (pas obligatoire au départ) mais ceux et celles dont les parents rechignent à les y envoyer subissent des pressions voire des représailles (perte d'emploi, pas de poursuite d'études supérieures.....).

Extrait du livre de Pierre Rigoulot « La tragédie des Malgré-nous »

*« La vie quotidienne est quadrillée : chaque bloc de maison de 40 à 60 ménages par une sorte d'ilotier, lui-même soumis au contrôle d'un chef de cellule exerçant la juridiction sur un ensemble d'habitations. Au-dessus se trouve encore un chef de groupe local. Il y en a un pour un petit village ou un petit bourg, 40 à Strasbourg et 700 dans toute l'Alsace. Et au sommet de cette hiérarchie 1 chef pilote de l'arrondissement, responsable devant le Gauleiter qui lui-même ne reçoit d'ordre que du Führer. »*

Les jeunes gens et jeunes filles à partir de 18 ans sont embrigadés dans des « unités de travailleurs germaniques » qui sont de véritables lieux d'endoctrinement et de préparation militaire. C'est le RAD (Reichsarbeitsdienst) avec uniforme, discipline militaire. Ils sont envoyés en Allemagne loin de leur famille.

La vie des habitants est régie à force de décrets, ordonnances. Un exemple : un décret interdit le port du béret basque car ce couvre-chef assombrit le cerveau ..... et tant d'autres encore.

Beaucoup d'Alsaciens ont adhéré contraints et forcés aux diverses associations nazies ou ont prêtés serment de fidélité au Führer. Il le fallait pour vivre au quotidien, poursuivre ses études, ne pas perdre son travail, ne pas paraître suspect aux yeux du parti et éviter d'être dénoncé par un fanatique nazi.

**Tout était sanction, tout était obligation.**

Monsieur Clément, directeur de la Banque de France à Strasbourg, a été le seul fonctionnaire « français de l'intérieur » à être resté en place de juin 1940 à septembre 1943. Il a été un témoin de premier ordre. En septembre 1942 il écrit

# « L'enfer de Schirmeck »

**Le camp de sûreté de Schirmeck-La Broque est au cœur d'un nouveau livre publié en juillet par Jean-Laurent Vonau. L'occasion de mettre en lumière cet ancien site nazi, aujourd'hui moins bien connu que le camp de Natzweiler-Struthof.**

L'automobiliste qui emprunte la route départementale 392 en direction du Donon, à La Broque, ne se doute peut-être pas qu'il circule à proximité de lieux qui ont connu l'horreur durant la Seconde Guerre mondiale. Car entre 1940 et 1944 s'élevait, à la place du lotissement actuel, le premier camp nazi installé en Alsace : le *Sicherungslager Vorbruck-Schirmeck*. Aujourd'hui, il reste peu de vestiges de ce site – comme l'ancienne maison de la *Kommandantur* –, qui a vu passer près de 15 000 internés.

Jean-Laurent Vonau, juriste et historien, vient de publier un ouvrage dédié au camp de Schirmeck-La Broque. Ce livre est le « fruit d'un certain nombre d'années d'investigations », qui l'ont amené à se déplacer en France et en Allemagne. « Cela a été une affaire passionnante », souligne Jean-Laurent Vonau dont les recherches ont été motivées par « trois bonnes raisons ». D'abord, parce que le camp de sûreté de Schir-



Jean-Laurent Vonau a présenté son ouvrage à Schirmeck, le 12 juillet dernier.

meck-La Broque est « actuellement mal connu ». Il existe peu de littérature sur le sujet. Or, selon l'auteur, « l'oubli n'est pas acceptable vis-à-vis de ce camp. Mon obsession a été de faire en sorte qu'on en reparle, pour éviter que tout tombe dans l'oubli ».

Ensuite, Jean-Laurent Vonau rappelle que « ce camp a joué un rôle déterminant dans la politique d'annexion menée par le III<sup>e</sup> Reich en Alsace ». Il a été « conçu, à l'origine, pour les Alsaciens récalcitrants à la politique allemande » et a été « l'épouvantail pour l'ensemble de la population de juillet 1940 à novembre 1944 ».

Dans son ouvrage, l'auteur précise que le *Sicherungslager Vorbruck-Schirmeck* « a servi à propager la peur, à susciter la haine, à terroriser la population [...]. Il fallait à tout prix éviter l'enfer de Schirmeck », dont l'« impact psychologique fut énorme ». A tel point que « durant toute la guerre, le Struthof (camp de concentration, ndlr), qui ne fonctionna que de mai 1941 à septembre 1944, fut ignoré par le grand pu-

blic. Son domaine d'implantation », dans la vallée de la Bruche, « situé à l'écart d'un centre d'habitation, constituait une zone interdite ». Hormis les habitants de ce secteur, « le restant des Alsaciens n'avait aucune connaissance » du camp de *Natzweiler-Struthof*. « Et ses kommandos extérieurs étaient pris pour ceux de Schirmeck. Ce ne fut qu'après-guerre que l'on découvrit son existence et toute l'horreur concentrationnaire qui s'y rattachait [...] ».

Enfin, Jean-Laurent Vonau insiste sur ce point : « Il faut rendre hommage à tous ceux qui ont souffert pour leur idéal de liberté, éga-

lité, fraternité » dans le camp de Schirmeck-La Broque. Un endroit « extrêmement dur et rude », où il y a eu « constamment des humiliations, des punitions physiques, des bastonnades, des exécutions sommaires ». Le « devoir de mémoire exige qu'on n'oublie pas » celles et ceux qui sont passés par *Vorbruck-Schirmeck*.

A travers ces quelque 240 pages enrichies de documents d'époque, le lecteur est plongé dans l'histoire de ce camp, où des personnages comme Karl Buck, le « commandant à la jambe de bois », ou l'ancien forgeron borgne surnommé « Giggel », ont fait régner la terreur nazie. L'auteur explique également la singularité de *Vorbruck-Schirmeck*, qui n'avait pas le statut de camp de concentration. Il s'intéresse aussi, notamment, à son intendance, ainsi qu'à son évacuation en Pays de Bade, en novembre 1944. A la fin de son ouvrage, Jean-Laurent Vonau plaide en outre pour « qu'au minimum, une stèle commémorative marque son emplacement, comme c'est déjà le cas depuis fort longtemps pour ses annexes de *Rotenfels* et de *Hasiach-Vulkan* ».

Aurélie Feix



Cette grille, sur le bâtiment de l'actuelle médiathèque de Schirmeck, a été utilisée à l'entrée du camp de Schirmeck-la Broque.



Au premier plan, à gauche, se situait l'entrée du camp de Schirmeck-la Broque.

Le « *Sicherungslager Vorbruck-Schirmeck* ». Un camp oublié en Alsace, éd. du Signe, 244 p., 22 €.

**Dates d'appel  
dans le Reichsarbeitsdienst et dans l'Armée allemande des Alsaciens-Mosellans**

| Classes                    |                             | RAD | Armée allemande   |   |  |
|----------------------------|-----------------------------|-----|---|---|--|
| Alsaciens et Mosellans     |                             |     | Alsaciens   | Mosellans   |  |
| 1906 à 1907                |                             |     | Recensés le 16/10/1944, mais non appelés  |   |  |
| 1908                       |                             |     | 26/4/1944   | <i>Waffen-SS</i>  |  |
|                            |                             |     | 30/5/1944   | <i>Wehrmacht</i>  |  |
| 1909                       |                             |     | 27/4/1944   | <i>Wehrmacht et</i>   |  |
|                            |                             |     | 30/5/1944   | <i>Waffen-SS</i>  |  |
| 1910                       |                             |     | 27/4/1944   | <i>Wehrmacht et</i>   |  |
|                            |                             |     | 30/5/1944   | <i>Waffen-SS</i>  |  |
| 1911                       |                             |     | 10/1/1944 ou<br>25/4/1944   | <i>Wehrmacht</i>  |  |
| 1912                       |                             |     | 10/1/1944   | <i>Wehrmacht</i>  |  |
| 1913                       |                             |     | 10/1/1944   | <i>Wehrmacht et</i><br><i>Waffen-SS</i><br><i>d'après les</i><br><i>Renseignements</i><br><i>Généraux</i> |  |
| 1914 à 1919<br>1915 Alsace |                             |     | 18/4/1943<br>22/5/1943  | 25/6/1943   | <i>Wehrmacht</i>   |
| 1920-1921                  | 6/10/1942                   |     | 15/1/1943   | 15/1/1943   | <i>Wehrmacht</i>   |
| 1922                       | 7 ou 14/10/1941<br>(6 mois) |     | 12 ou<br>17/10/1942   | 18/10/1942  | <i>Wehrmacht</i>   |
| 1923                       | 17/4/1942                   |     | 12 ou<br>14/10/1942   | 18/10/1942  | <i>Wehrmacht</i>   |
| 1924                       | 17/4/1942                   |     | 12 ou<br>16/10/1942   | 18/10/1942  | En partie dans la<br><i>Waffen-SS</i> pour<br>ceux de plus<br>d'1m75 |
| 1925                       | 1/1943 ou<br>17/2/1943      |     | 21 ou 22 ou<br>25/5/1943  | 21/5/1943   | <i>Wehrmacht</i>   |
| 1926                       | 5/10/1943                   |     | 8/2/1944<br>12/4/1944   | 22/2/1944   | En partie dans la<br><i>Waffen-SS</i>                                |
| 1927                       | 10/7/1944                   |     | 20/11/1944<br>ou 12/1/1945  | 21/11/1944  | Directement dans<br>la <i>Wehrmacht</i><br>après 3 mois de<br>RAD    |
| 1928 Alsace                | 20/10 ou<br>20/11/1944      |     | Derniers incorporés de force<br>dans les parties non encore<br>libérées de l'Alsace (hiver 1944-<br>1945) |   |  |
| 1929 Alsace                |                             |     |   |   |  |

D'après le *Bulletin de liaison de l'ADEF* n°131, 1984, p.8, *La Charte*, août-septembre 1985, p. 43 et *L'incorporation de force en Moselle – Les Malgré-Nous, une jeunesse sacrifiée*, publié par l'ONAC de la Moselle, 2005.

à Monsieur de Boissanger, Gouverneur de la Banque de France et président de la Commission économique de Wiesbaden *« les 27 mois qui se sont écoulés depuis juin 1940 ont été plus éprouvants, pour les Alsaciens- Lorrains, dans la trappe repliés sur eux-mêmes, sans encouragement officiel de l'extérieur, que les 47 années de l'annexion »*.

Monsieur Clément a d'ailleurs été inquiété par la Gestapo et emprisonné à la prison de Kehl du 15 septembre au 30 octobre 1943 car il dénonçait les exactions des envahisseurs. Il a été expulsé d'Alsace fin octobre 1943.

En 1945, il a écrit le livre *« Avec l'Alsace en guerre (1940 -1944) »* qui mentionne les nombreux décrets, avis, ordonnances promulgués par le Gauleiter Wagner et qui régentaient la vie des Alsaciens, ainsi qu'une partie de sa correspondance avec le Gouverneur de la Banque de France.

## **LE CAMP DE SURETE DE SCHIRMECK**

L'ancien camp de Schirmeck, situé dans la vallée de la Bruche, dans le Bas-Rhin, à 6 kilomètres du camp de Struthof, est tombé dans l'oubli et rasé dans les années 1950.

Pour faire plier « les fortes têtes », les insoumis, les réfractaires , ce camp de sûreté les accueillent. C'est un camp de travail pénible, avilissant. Interrogatoires, endoctrinements, harcèlements, tortures physiques et morales étaient le lot des détenus. On a dénombré 78 exécutions à Schirmeck et plusieurs centaines de personnes ont été envoyées au Struthof pour y être assassinées. Comme l'écrit Jean-Laurent Vonau, historien alsacien, *« ce camp a été l'épouvantail pour l'ensemble de la population alsacienne de juillet 1940 à novembre 1944. Il a servi à propager, la peur, à susciter la haine, à terroriser la population (...) il fallait à tout prix éviter l'enfer de Schirmeck »*.

C'est ainsi qu'un groupe de jeunes gens de 16 ans y a passé quelques jours après avoir chanté la Marseillaise le 14 juillet 1941 dans les rues de leur village. Pour certains, c'est un camp de transit, un centre d'interrogatoires avant d'être transférés vers des camps de concentration et d'extermination.

A l'époque le camp de concentration du Struthof était ignoré en Alsace et du reste de la France.

## L'INCORPORATION DE FORCE

Puis en août 1942 est instaurée la pire des ordonnances : c'est l'obligation du service militaire dans la Wehrmacht.

Pourquoi cette ordonnance ? Dès 1941 Wagner a fait appel au volontariat mais peu de jeunes gens ont répondu : pas plus de 2100 volontaires ont sauté le pas durant toute la période de l'annexion. C'était donc un vrai échec pour lui. La défaite de Stalingrad a provoqué une hémorragie dans l'armée allemande aussi l'apport des Alsaciens et des Mosellans renflouerait les rangs.

La nationalité allemande leur est conférée en même temps que l'uniforme leur est remis. Cet enrôlement constitue une violation du droit international. La Convention de la Haye de 1907 stipule : « *qu'il est interdit à un belligérant de forcer les nationaux de la partie adverse à prendre part aux opérations de guerre* ». Ce traité avait été signé par l'Allemagne.

Le Gouvernement de Vichy élève une protestation mais cette lettre n'est pas rendue publique et les Alsaciens-Mosellans se sentent abandonnés par la France.

D'octobre 1942 à novembre 1944, l'Allemagne incorpore de force environ 130 000 hommes de 16 classes d'âge de 1910 à 1926 (60 000 pour le Bas-Rhin, 40 000 pour le Haut-Rhin et 30 000 pour la Moselle). La plus grande partie a été envoyée sur le front russe, mais on en trouve en Italie, Roumanie, Norvège, Grèce, Lituanie... et même en France.

Etait-il possible de dire non, de refuser l'enrôlement ? Certains choisissent de se mutiler, de se rendre malade. D'autres essayent de passer les frontières (Suisse, Vosges)..... Mais il y a un prix à payer en cas d'échec : le camp de sûreté de Schirmeck mais pire encore. Certains se révoltent : la prison les attend avec un jugement expéditif et très souvent la condamnation à mort pour démoralisation de l'armée, insubordination à des supérieurs, désertion..... C'est ainsi que 17 000 alsaciens et 10 000 mosellans sont tués pour attitude anti-allemande.

## Ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 1943

### relative aux mesures prises contre l'insoumission au service militaire obligatoire.

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par le *Führer*, j'ordonne ce qui suit:

#### Article 1

1. Le chef de l'Administration civile en Alsace<sup>28</sup> peut prendre un arrêté d'interdiction de séjour en Alsace à l'encontre des déserteurs, des insoumis au service militaire obligatoire ou au service obligatoire du travail<sup>29</sup> et des parents de ce dernier. L'interdiction de séjour entraîne la transplantation<sup>30</sup> sur le territoire du *Reich* par les soins du mandataire du *Reichsführer SS*, commissaire du *Reich* pour le renforcement du *Volkstum* allemand, des personnes de souche allemande faisant l'objet de la mesure sus indiquée. Les dispositions juridiques relatives aux biens (confiscation, indemnité, etc.) seront prises conformément à l'ordonnance du 2 février 1943 relative à l'administration des biens des personnes de souche allemande transplantées de l'Alsace sur le territoire du *Reich* (*Bulletin officiel*, page 3).

2. Indépendamment des mesures ci-dessus édictées, les poursuites judiciaires pour infraction à la juridiction pénale seront engagées conformément aux lois.

#### Article 2

1. Sont à considérer comme parents dans le sens de l'article 1, alinéa 1, les parents ou alliés de la ligne ascendante ou descendante, les parents adoptifs ou nourriciers et leurs enfants, le conjoint, ainsi que les frères et sœurs et leurs conjoints, si d'une façon qui n'était pas seulement provisoire, ils ont partagé le domicile et la table du fugitif jusqu'au moment de sa fuite ou de son incorporation dans la *Wehrmacht*.

2. Seront exceptés des mesures sus indiquées les membres de la famille qui pourront prouver qu'ils se sont efforcés sérieusement de détourner le fugitif de son acte ou d'en empêcher l'exécution.

#### Article 3

1. Toute personne ayant connaissance d'un projet de désertion ou d'insoumission au service militaire obligatoire ou au service obligatoire du travail et qui n'en fera pas immédiatement la déclaration à la plus proche autorité de police, sera punie de peine de réclusion ou de prison par le tribunal spécial du ressort du tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Strasbourg. Les mêmes dispositions sont valables pour ceux qui, connaissant le lieu de refuge d'un fugitif, n'en font pas immédiatement la déclaration au plus proche service de police.

2. Les parents, dans le sens du paragraphe 52, alinéa 2, du Code pénal allemand, qui pourront fournir la preuve qu'ils ont fait un effort sérieux pour détourner le fugitif de son acte ou pour en empêcher l'exécution, ne seront pas poursuivis.

3. Les poursuites pénales, conformément aux dispositions de l'alinéa 1, ne seront engagées que par ordre du commandant de la Gestapo et du Service de renseignements à Strasbourg (*Befehlshaber der Sicherheitspolizei und des SD*). Conjointement avec la sanction pénale, la mise sous séquestre et la confiscation des biens pourra être ordonnée. La mesure précitée pourra être ordonnée également aux lieux et place de la sanction pénale.

#### Article 4

Les articles 1 et 2 entrent en vigueur avec effet rétroactif du 25 août 1942<sup>31</sup>. L'article 3 entre en vigueur le jour de la promulgation de cette ordonnance.

Strasbourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1943

Le chef de l'Administration civile en Alsace  
Robert Wagner  
*Gauleiter* et gouverneur

28. Le *Gauleiter* Robert Wagner.

29. Le *Reichsarbeitsdienst*, service paramilitaire.

30. Traduire *Absiedlung* par «déportation» aurait été plus juste pour rendre compte de la

réalité vécue par les familles «transplantées».

31. C'est à cette date que le décret d'incorporation des Français annexés est entré en vigueur en Alsace.

## La Sippenhaft

---

Comme ces méthodes ne donnent pas le résultat escompté, Wagner franchit un nouveau pas dans l'escalade en rendant collectivement responsables tous les membres de la famille d'un fugitif. L'ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 1943 «tendant à la répression de l'insoumission aux obligations militaires» prévoit expressément que les ascendants et descendants directs et par alliance, les parents et enfants adoptifs, les parents nourriciers, les enfants qui leur sont confiés, le conjoint, ainsi que les frères et sœurs et leurs conjoints pour autant que ces personnes aient vécu dans le même foyer familial (ce qui est courant à la campagne) soient expulsés collectivement.

Cette ordonnance particulièrement sévère fait également obligation à toute personne qui a connaissance d'un projet de fuite ou de désertion de le dénoncer immédiatement aux autorités sous peine d'être poursuivie devant le Tribunal Spécial de Strasbourg. En outre, on pourra saisir et confisquer les biens des intéressés par l'intermédiaire des services du «*Reichskommissar für die Festigung des deutschen Volkstum*» (Le commissaire du Reich pour le renforcement du Volkstum allemand). Celui-ci est donc chargé à la fois de la transplantation dans le Reich des Alsaciens désignés par le *Gauleiter*, de la saisie et de l'administration de leurs biens.

Les Alsaciens transférés dans le Reich seront essentiellement envoyés dans le Wurtemberg (camps de Schelklingen, Untermarchtal et Ebingen près d'Ulm) mais on en trouvera également en Saxe et en Silésie (camp de Leubus). Ils y séjourneront plus ou moins longtemps avant de pouvoir trouver du travail et un logement. Ayant perdu tous leurs biens, leur situation n'est guère enviable dans un pays où la pénurie règne de plus en plus.

Les actions de transplantation ont le plus souvent été effectuées d'une manière fort expéditive, à l'image des expulsions de 1940. C'est en particulier le cas dans le Sundgau en février 1943, quelques jours après l'évasion massive des conscrits de plusieurs villages. Les personnes concernées sont rapidement rassemblées avec quelques effets, embarquées dans des camions pour Altkirch d'où elles sont immédiatement transférées dans le Wurtemberg sans avoir même pu s'occuper de leur bé-

tail qui doit être provisoirement pris en charge par les voisins.

Les fermes ainsi évacuées vont être reprises par des colons allemands souvent originaires des minorités allemandes d'Europe orientale ou centrale ou mis en exploitation par des «*Ostarbeiter*» polonais ou russes déportés en Alsace.

Il est difficile d'évaluer le chiffre exact des transplantés. Le rapport annuel du *Gauleiter* pour 1943 cite le chiffre de 3 549 personnes, alors que le recensement de 1946 en dénombre 12 383 dont 5 691 Bas-Rhinois et 6 702 Haut-Rhinois. L'arrondissement d'Altkirch compte le plus de transplantés, avec 8,2 % de la population dans le canton de Ferrette, le plus proche de la frontière suisse et 5,8 % dans celui d'Hirsingue.

Les statistiques de la *Gestapo* permettent également de constater que c'est la proximité de la frontière suisse qui favorise les évasions. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne, le nombre de départs clandestins diminue. C'est ainsi que pour les mois de juin à août 1943, on constate 62 et 51 évasions dans les arrondissements de Mulhouse-campagne et d'Altkirch, alors qu'à Mulhouse, on n'en compte que 37, à Thann 5 et à Guebwiller 4! ■

Des jeunes lycéens ou apprentis de 16 et 17 ans sont dans l'obligation en 1943 et 1944 de servir dans l'armée de l'air la « Luftwaffe » comme Lufthelfer (aide dans l'aviation). Leur travail consiste à la construction de batteries, à l'approvisionnement en munitions. Ils assurent des gardes ou sont encore affectés au service de canon de DCA.



Pour enrayer ces fuites, une nouvelle ordonnance instaure « la Sippenhaft » « la responsabilité collective » c'est-à-dire que la famille élargie est sanctionnée et transplantée (déportée) très souvent jusqu'en Silésie et les biens sont confisqués. Cette mesure très efficace dissuadera les appelés à ne pas se présenter aux convocations ou à désertier.

Il ne reste que 2 solutions comme le dit Joseph Burg dans son livre « Malgré-nous et ses oubliés » :

- « *Risquer notre vie pour un régime que nous détestions*
- *Ou mettre en danger la liberté et la vie de notre famille »*

*« Leur honneur fut de choisir la première solution que leur dictait leur amour filial »*

Exemple : Les jeunes de Ballersdorf

Dans la nuit du 12 au 13 février 1943, 18 jeunes adultes âgés de 18 à 33 ans se donnent rendez-vous à la sortie du village de Ballersdorf. Ils ont une vingtaine de kilomètres à parcourir pour aller en Suisse, d'autres l'ont fait avant eux. Sans guide ni passeur, en file indienne, ils se repèrent en suivant la ligne de chemin de fer. Ils sont à mi-chemin lorsque retentit « So jetzt ergeht euch – Maintenant rendez vous ». Des coups de feu éclatent (l'un des jeunes était en possession d'une arme). Un jeune est blessé et l'un d'entre eux se porte à son secours. Les deux sont exécutés par un garde-frontière. Les autres s'enfuient et rentrent chez eux. Un mort du côté des Allemands. Un seul à l'écart du groupe erre plusieurs jours dans la campagne et arrive à rejoindre la Suisse avec l'aide d'un agriculteur. Dès le lendemain, les autres sont arrêtés chez eux par la Gestapo et emmenés en prison à Strasbourg tandis que leurs parents prendront le chemin du camp de Schirmeck puis seront déportés en Allemagne jusqu'en milieu de 1945 pour travailler dans des usines.

Les jeunes ont été jugés et fusillés le 16 février au camp de Struthof.

Les incorporés doivent prêter serment au Führer et sont principalement envoyés sur le front russe mais au gré des déplacements des régiments, on en trouve partout où l'Allemagne combat : Roumanie – Norvège – Italie – Lituanie .....



1941 - Brochure de propagande - ALSACIENS LE FRONT VOUS APPELLE  
Les campagnes de propagande destinées à susciter des engagements volontaires sont un échec.

Sur les 130 000 hommes incorporés, 30 000 ont trouvé la mort et 10 000 sont portés disparus. Jusqu'à fin novembre 1944, les familles sont avisées officiellement du décès de leur proche (avec date du décès et lieu d'inhumation) par les autorités militaires allemandes par lettre louant le sacrifice du soldat pour la patrie (l'Allemagne).

De janvier 1944 à avril 1944, 4 000 jeunes alsaciens nés en 1926 (à peine âgés de 18 ans) sont appelés à rejoindre l'armée allemande. Sur ces 4 000 jeunes, 2 000 sont incorporés directement dans la Waffen SS (ou la discipline est très stricte) et 2 000 dans la Marine (en mer impossible de désertir).

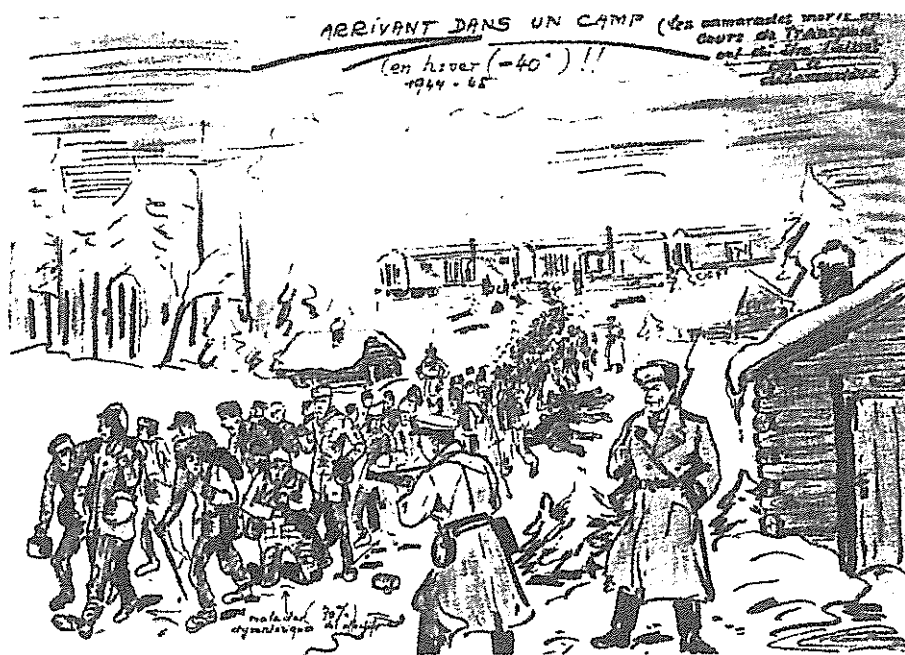
De janvier à septembre 1944 sont également incorporés environ 3500 hommes trentenaires qui sont envoyés pour la plupart sur le front de Russie dont de nombreux pères de famille.

Pour intégrer à cette période la Waffen SS, pas besoin d'être volontaire, pas besoin de mesurer 1m75, d'être blond aux yeux bleus : c'est la contrainte. Il faut compenser les terribles pertes de l'armée allemande.

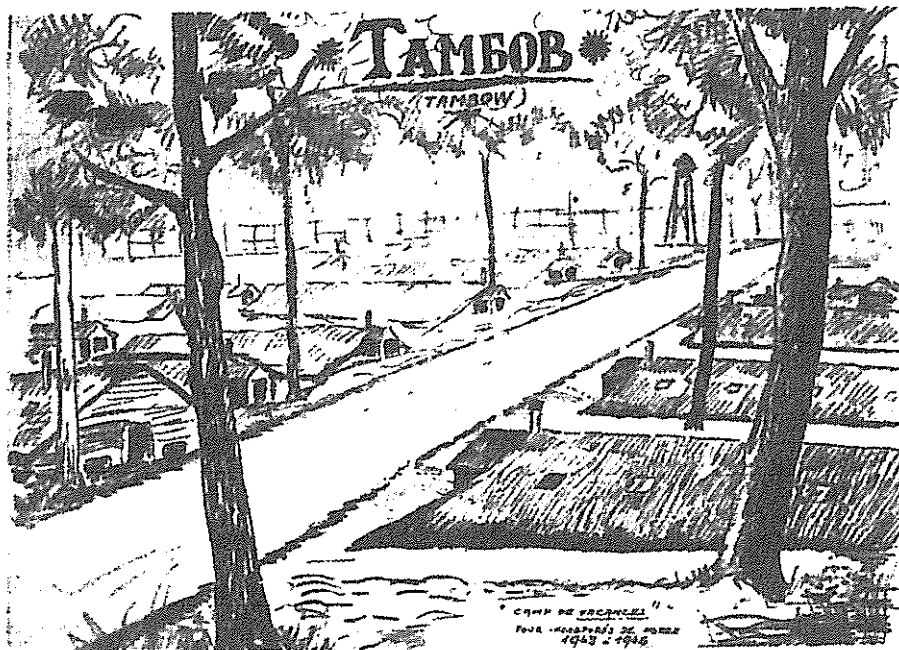
Cela explique la présence de 13 jeunes dans la division « Das Reich » qui a perpétré le massacre d'Oradour sur Glane. (j'y reviendrai plus loin).

Durant leur incorporation de force, certains se rebellent, tentent de s'évader. C'est ainsi que 500 jeunes Alsaciens et Mosellans réfractaires, évadés ou résistants sont condamnés par les tribunaux d'exception du Reich.

500 jeunes vies fusillées, décapitées, liquidées par une balle dans la nuque. D'autres encore sont fait prisonniers dans la sinistre prison de Torgau ou envoyés directement sur le front russe où on savait que très peu en réchapperaient.



Arrivée au "camp des Français" d'un convoi d'incorporés de force (© collection Jean Thuet/F.A.T.).



Tambov : les baraques souterraines où s'entassent les prisonniers (© collection Jean Thuet/F.A.T.).

## **SS ET WAFFEN SS deux branches**

La Allgemeine SS est créée en 1925 pour assurer la protection d'Adolph Hitler. Ces soldats ont juré fidélité au Führer et appartiennent tous au NSDAP (parti socialiste des travailleurs allemands). Au début de la guerre, ils sont 240 000 : ils s'occupent des affaires intérieures et à la garde des camps de concentration. Elle regroupe aussi la Gestapo (police secrète de l'Etat et le SD (services de sécurité).

La SS – Verfügungstruppe appelée WAFFEN SS : A partir de 1940, elle est composée de soldats qui vivent dans les casernes. C'est une armée d'élite appelée à combattre sur le front. C'est dans cette catégorie que les Alsaciens et les Mosellans sont incorporés.

## **LA RUSSIE, ALLIEE DE LA FRANCE et LE CAMP DE TAMBOV**

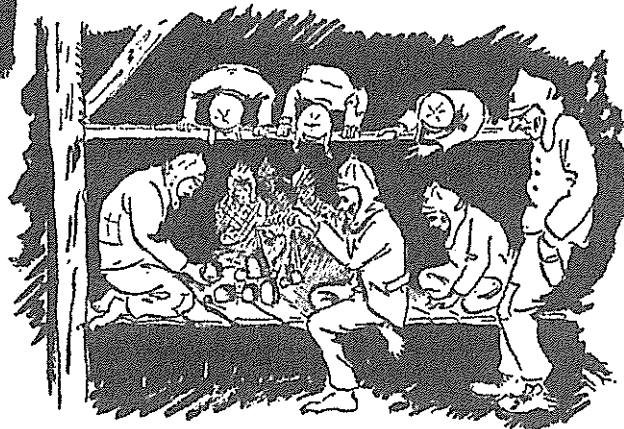
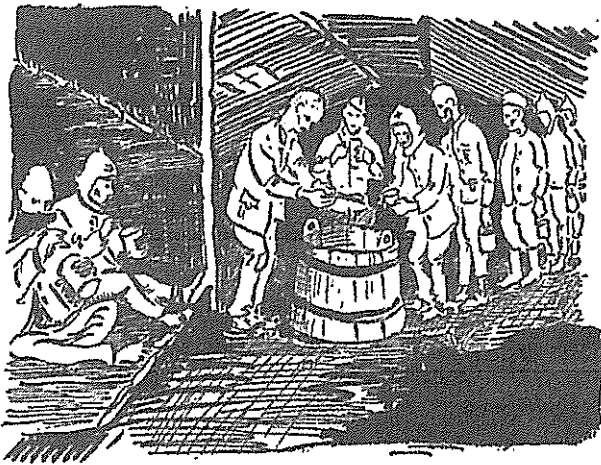
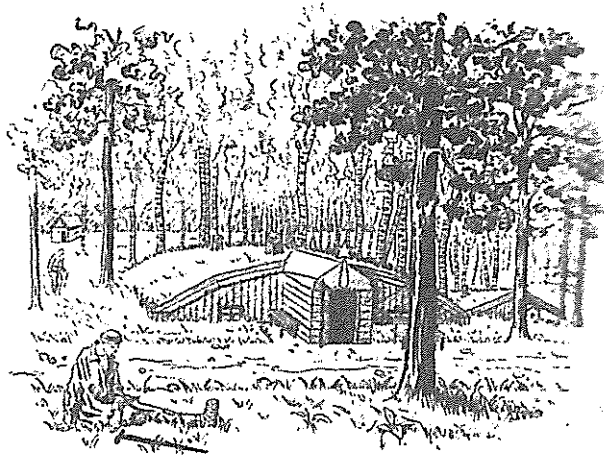
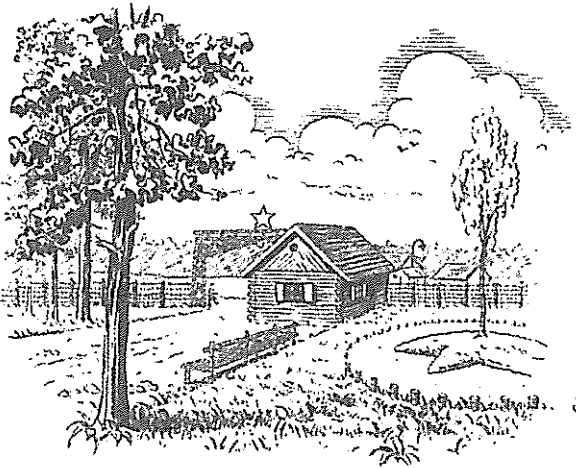
A l'époque la Russie était l'alliée de la France. Des tracts sont lancés sur les troupes allemandes pour inciter les Alsaciens à désertre et rejoindre le camarade Staline et de Gaulle. Parmi ceux qui franchissent le pas en levant les bras nombreux sont ceux qui sont abattus par les soldats russes ignorants cet accord et ceux qui arrivent à rejoindre l'armée russe sont fait prisonniers dans des conditions déplorables.

Lors de la défaite de l'armée allemande début 1945 les prisonniers sont envoyés en Russie en ralliant à pieds les camps. Pendant ces marches, nombreux sont les hommes qui tombent d'épuisement et « achevés » par une balle dans la nuque. Impossible de les dénombrer.

Les prisonniers alsaciens mais aussi belges, luxembourgeois ..... sont internés pour la plupart dans le camp de Tambov à 400 km au sud de Moscou. On l'appelait le camp des « Français ». D'autres se sont retrouvés jusque dans les goulags de Sibérie. (voir témoignage de Mr Philips)

*« Le camp de Tambov est un camp de concentration et non de travail. Ce qui n'exclut ni les corvées ni les détachements qu'on appelle ici « Kommandos ». Mais il arrivait qu'on n'ait rien d'autre à faire qu'à errer, avec son désespoir et sa faim lancinante » « La tragédie des Malgré-nous » de Pierre Rigoulot.*

**LES « MALGRÉ-NOUS » - L'INCORPORATION DE FORCE  
DES ALSACIENS-MOSELLANS DANS L'ARMÉE ALLEMANDE**



**Le camp de Tambov vu par le Mosellan Albert Thiam : 1. L'entrée du camp. - 2. Une baraque semi-enterrée. - 3. La distribution de la soupe. - 4. La pesée et le partage du pain. Coll. N. Mengus.**

On parle de 15 500 Alsaciens et Mosellans de passage dans le camp de Tambov. Les conditions de détention y sont épouvantables : ration alimentaire insuffisante (une soupe claire et 600g de pain presque immangeable), hébergement dans des cabanes à demi enterrées, l'humidité provoque des ulcères aux jambes, des maladies respiratoires. Les brimades sont le lot quotidien.

*« Des travaux durs, une sous-alimentation chronique et une absence d'hygiène ouvre la voie à toutes sortes de maladies ..... Les vêtements n'étaient pas seulement sales. Ils étaient usagés et déchirés. Même les sous-vêtements étaient très rarement changés..... » « La tragédie des Malgré-nous » de Pierre Rigoulot.*

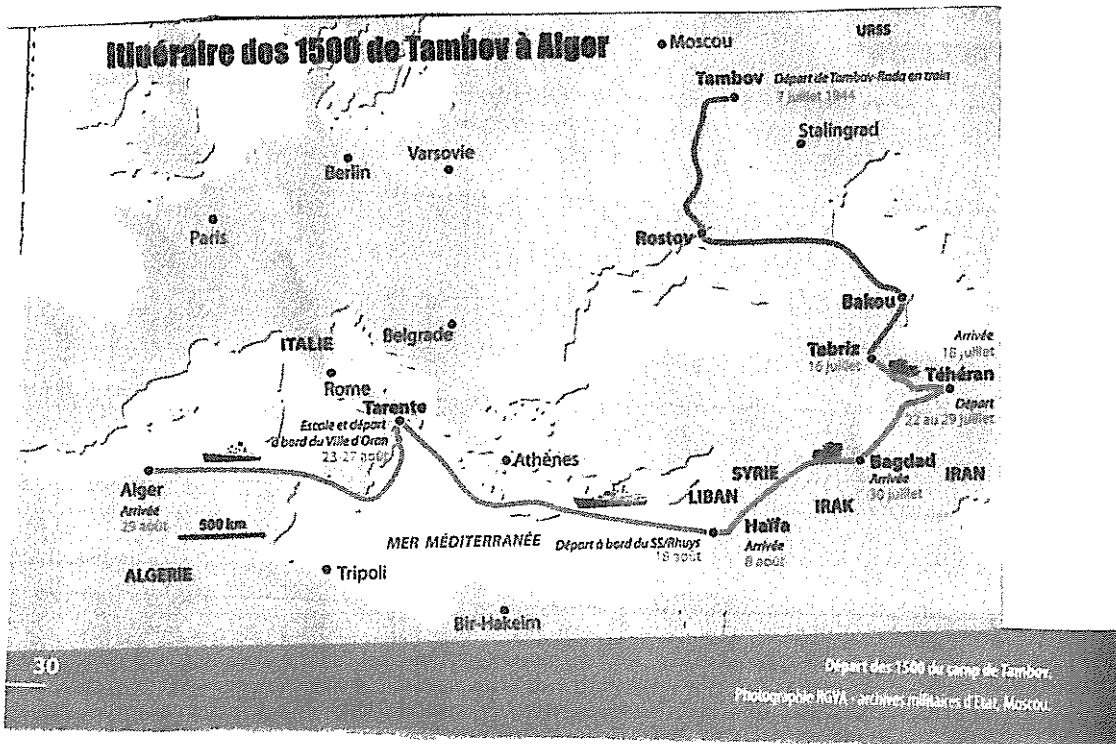
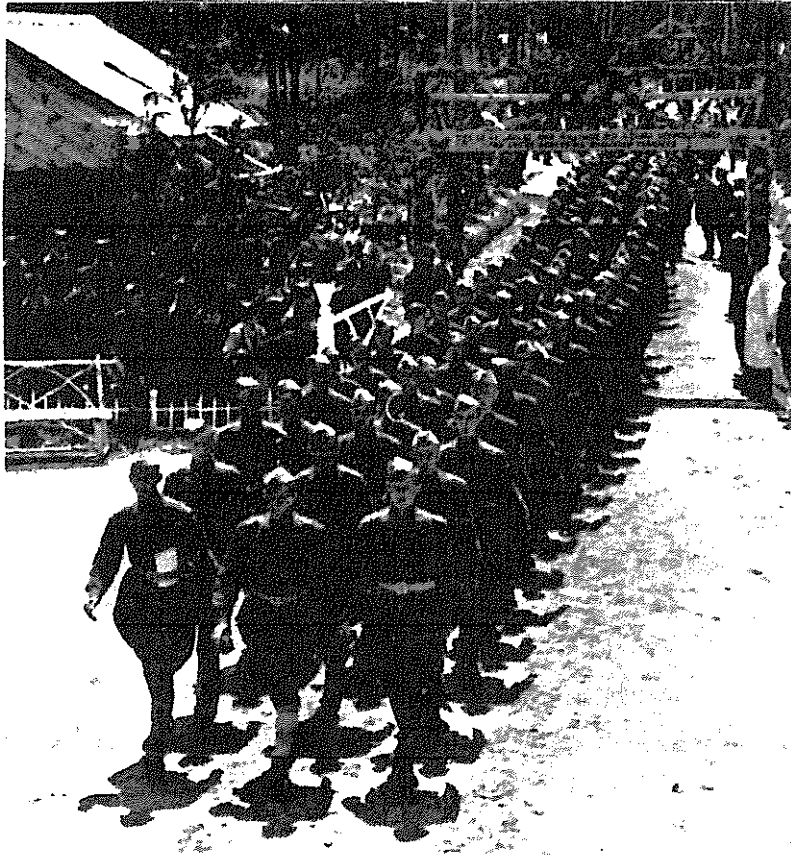
Du même auteur :

*« Quelques hommes avouent même que s'ils avaient pu imaginer les horreurs qui les attendaient, ils n'auraient pas déserté. »*

D'après Régis Baty, historien, auteur d'une thèse sur ce camp *« on estime environ qu'un homme sur deux mourait à Tambov après une durée moyenne d'internement inférieure à 4 mois et entre 3 000 et 6 000 morts alsaciens en tout »* d'autres parlent de 10 000 morts.

Dans son livre *« Seul parmi d'autres »*, Joseph-Marie Muller écrit : *« Il fallait une santé de fer, une chance inouïe et des circonstances particulières pour revenir vivant de cet enfer »*

# Départ des 1500 du camp de Tambov en juillet 1944



## LA LIBERATION DES 1 500

Après de longues négociations franco-soviétiques, une mission française dirigée par le Général Petit est autorisée à se rendre à Tambov. Le camp est montré sous son meilleur jour. 1500 prisonniers, sur 1900, sont « sélectionnés » pour être libérés afin d'étoffer les troupes de la France Libre en Algérie. Ne sont pas compris dans ce premier convoi, les prisonniers trop faibles ou malades. Ces 1500 ont bénéficié d'un régime alimentaire amélioré avant leur départ. Ils quittent le camp le 7 juillet 1944 revêtus d'uniformes russes tout neufs et après avoir traversé l'Irak, le Liban et l'Italie du sud arrivent à Alger le 30 août. Pendant ce périple ils ont changé trois fois d'uniformes.

D'autres libérations étaient attendues mais il n'en fut rien et l'hiver 1944-1945, le plus terrible passe avec son lot d'une trentaine de morts par jour.



Les camps de prisonniers de guerre en Union soviétique en 1944. Tambov n'est qu'un camp parmi beaucoup d'autres.

Carte parue dans le livre d'Eugène Riedweg *les Malgré nous* publié aux Éditions du

## LES PRINCIPAUX TRAINS EN PROVENANCE DES CAMPS SOVIETIQUES

| Date d'arrivée à Valenciennes                         | Nombre       | Numéro du train   | Destination |
|---|--------------|---|-------------|
| 25/8  | ?            | 25 BB 707   | ?           |
| 15/09   | 1080         |   | Chalon      |
| 07/10   | 351          |   | Chalon      |
| 17/10   | 203          | Train sanitaire ST 7078   | Strasbourg  |
| 18/10   | 451          | Train sanitaire 910/45  | ?           |
| 18/10   | 1349         |   | Chalon      |
| 19/10   | 1391         |   | Paris       |
| 19/10   | 286          | Train sanitaire   | Strasbourg  |
| 19/10   | 264          | Train sanitaire AM 637  | Strasbourg  |
| 20/10   | 1629         |   | Paris       |
| 22/10   | 1121         |   | Chalon      |
| 22/10   | 412          | Train sanitaire 207   | Strasbourg  |
| 22/10   | 1115         |   | Strasbourg  |
| 29/10   | 447          | Train sanitaire 206   | ?           |
| Fin octobre/début novembre                            | 1007         | Train international   | ?           |
| Train signalé à Berlin le 06/11                       | 1852         | Une partie de ces rapatriés fait peut-être double emploi avec le train précédent. |             |
| Train signalé à Francfort le 06/11                    | 702          | Train international   |             |
| 14/11   | 450          | Train sanitaire 206   | Strasbourg  |
| 14/11   | 550          | Train sanitaire 207   | Strasbourg  |
| 14/11   | 290          | Train sanitaire 208   | Strasbourg  |
| Décembre 1945   | 494          | Train sanitaire 208   | ?           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>15444</b> |   |             |
| Rapatriés de Roumanie<br>Départ de Sighet le 27/03/46 | 1092         |   |             |
| <b>TOTAL</b>  | <b>16536</b> |   |             |

Cette liste non exhaustive inclut également un certain nombre d'anciens prisonniers de guerre français, voire même de Sarrois ou d'Allemands nés en Alsace, rapatriés en même temps que les « Malgré nous ». Il faut donc les décompter du total des rapatriés, ce qui confirme ainsi les chiffres avancés par le ministère des Anciens combattants. On constate également que l'état de santé de près du tiers des rapatriés nécessite, comme pour les déportés, un retour en train sanitaire. La mission sanitaire française de rapatriement à l'Est avec les trains n° 206, 207 et 208 a constaté l'état de santé alarmant des « Malgré nous ». Elle va pour cela tenter d'intercepter les convois en provenance de Russie pour en retirer les malades les plus graves, ce qui permet à beaucoup d'entre eux d'échapper à la mort.

Devant l'état sanitaire des rapatriés, le ministre des Affaires étrangères demande à son collègue du PDR d'éviter toute polémique dans la presse en attendant le rapatriement total!

Cet accueil contraste nettement avec le dévouement dont vont faire preuve les équipes du service de santé du rapatriement en Allemagne. Le ministère des PDR envoie en effet 3 trains sanitaires - n° 206, 207 et 208 - en zone d'occupation soviétique, en Pologne et en Tchécoslovaquie pour venir en soutien aux missions de rapatriement. Ce sont eux qui détectent et alertent les autorités françaises de l'arrivée massive des « Malgré nous » de Tambow en octobre 1945.

La prospection dans les camps de transit et les camps de prisonniers de guerre en territoire polonais leur per-

met également de récupérer bon nombre d'Alsaciens mélangés à d'autres prisonniers de guerre de la Wehrmacht. Dans un camp de transit le commandant soviétique qui accepte de leur livrer douze « Malgré nous » leur déclare même dans un élan de générosité: « Capitaine, ces soldats allemands sont des Français, vous les réclamez. Naturellement nous vous les donnons. Nous sommes assez amis pour les fusiller tout de suite devant vous et on n'en parle plus! »

En relation avec la mission française de rapatriement en Pologne, les trains sanitaires français vont s'efforcer d'intercepter les convois en provenance de Tambow afin d'y soigner, voire même d'en retirer, lorsque l'autorisation leur en est donnée, les malades les plus graves, dont certains échappent ainsi à une mort certaine. ■

## RAPATRIEMENT DES ALSACIENS-MOSELLANS

Incorporés dans la Wehrmacht en provenant de l'URSS

| 1944 | depuis 1945 jusqu'en mai 1946 | juin à décembre 1946 | 1947 | 1948 | 1949 | 1950 | 1951 | 1952 | 1953 | 1954 | 1955 | Total  |
|------|-------------------------------|----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------|
| 1500 | 14 059                        | 301                  | 75   | 19   | 4    | 1    | 18   | 4    | 7    | 0    | 1    | 15 958 |

## LES CONVOIS DE RETOUR DES PRISONNIERS

Pour les prisonniers, le rapatriement se fait à partir du mois d'août 1945 : le 2 août puis le 6 septembre, où l'on compte une quarantaine de morts pendant le voyage. Entre septembre et fin octobre une demi-douzaine de convois vide le camp n° 188 de Tambov.

Ces prisonniers sont acheminés depuis Tambov dans des trains de marchandises jusqu'à Frankfort-sur-Main d'où ils sont transférés à Wolfburg en zone anglaise. Ces voyages durent entre 4 et 10 jours et de nombreux hommes succombent pendant ces longs trajets.

Le capitaine Schwing, officier de la Sécurité Militaire, dirige en 1945 à Chalons sur Saône la Mission de Contrôle de rapatriement des Alsaciens Mosellans.

Il recueille les témoignages de ces prisonniers qui sont accablants et dès l'arrivée du 1<sup>er</sup> convoi alerte les autorités. Le 29 août, il écrit au lieutenant-colonel Petit.

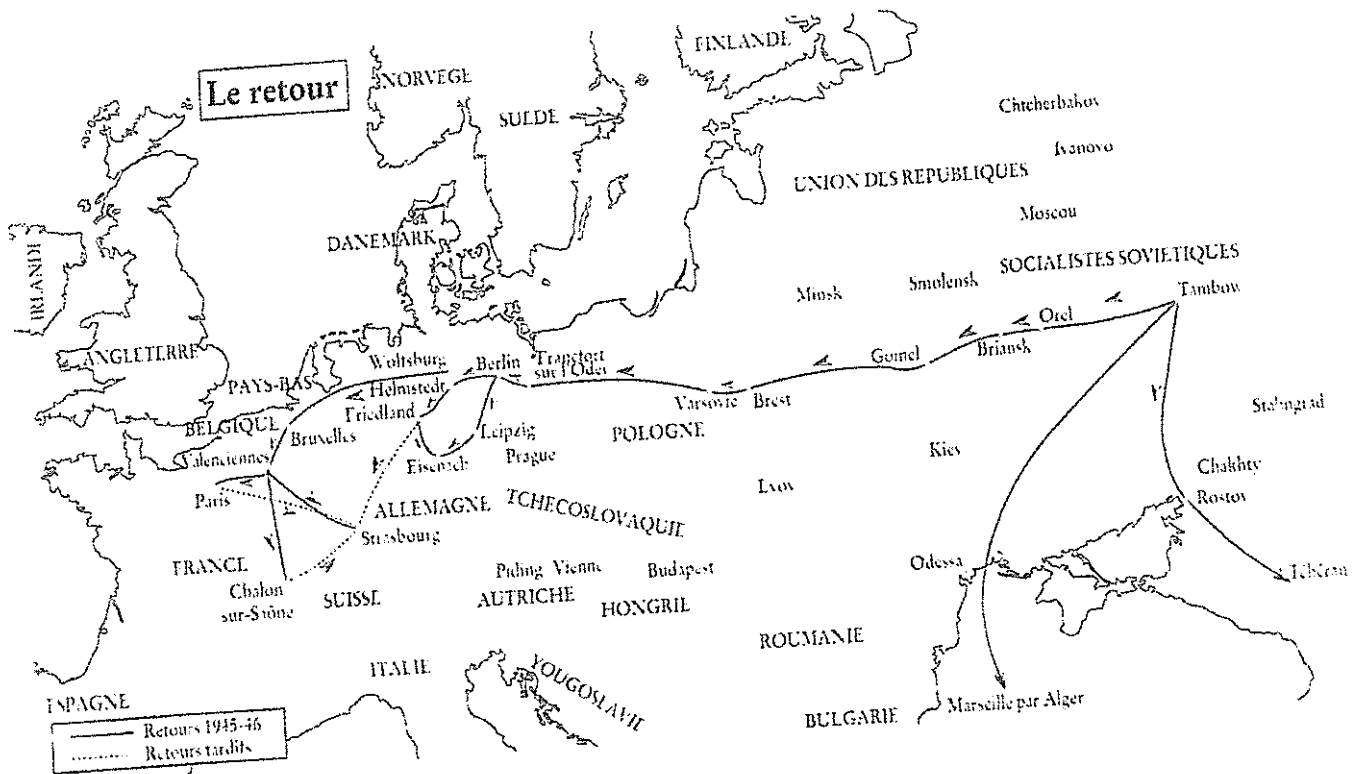
*« Les Alsaciens Lorrains venant du camp soviétique de Tambov pour se faire démobiliser, y arrivent dans un état de saleté et de puanteur répugnante, presque tous porteurs de plaies d'avitaminose sur tout le corps et plus particulièrement les jambes. Ils nous signalent qu'à la date du 2 août 1945, date de leur départ de Tambov, il restait environ dans ce camp de 6 000 à 7 000 Alsaciens Lorrains dont un millier dans un état d'épuisement qu'il n'est pas possible de les évacuer par chemin de fer. La moyenne de mortalité était de 30 hommes par jour, une intervention immédiate par avion est indispensable..... »* Extrait du livre « La tragédie des malgré-nous

« de Pierre Rigoulot

Les tableaux ci-contre indiquent tous ces trains et le nombre de rapatriés de 1945 à 1955.

D'autres passent des années supplémentaires en captivité, dans un des nombreux camps ou goulags, accusés de crime de guerre ou autre accusation par les soviétiques. Ils se sentent trahis par la France et utilisés comme monnaie d'échange dans les négociations diplomatiques. D'autres, encore, iront jusqu'à évoquer l'intervention de dirigeants communistes français tant les témoignages de leur expérience terniraient l'image de l'Union Soviétique. Le dernier prisonnier rentre en 1955.... Alors qu'il reste de nombreux absents.

## Routes empruntées par les convois de retour des prisonniers du camp de Tambov



## Différents camps où Robert Philipps a séjourné sur le chemin de retour



*Mon périple à travers la Russie.*

**Pour les familles des non-rentrés à partir de 1945 l'attente sans fin est partagée entre espoir et désespoir suivant le retour des prisonniers.**

Pour les Alsaciens et les Mosellans la perte est de 3,5 % pendant la guerre alors que les autres départements français ne déplorent que 1,5 %.

Sur 130 000 incorporés on compte 40 000 tués dont 10 000 disparus (30 %)

30 000 blessés (26 %)

10 000 invalides (8 %).

Voici le parcours d'un Malgré-nous sur le chemin du retour :

Robert Philipps, libéré après 8 mois de prison pour insubordination, est envoyé sur le front russe en Pologne, le 7 octobre 1944. Une quinzaine de jours plus tard il s'évade et est fait prisonnier par l'armée rouge.

Après quelques semaines dans un camp en Pologne, il a été mis dans un convoi en partance pour la Russie. Le voyage a duré 3 semaines et la nouvelle destination s'appelle Vichny à 400 kms au nord de Moscou où il restera près d'un an.

Départ de ce camp en octobre 1945 pour rejoindre Tambov en vue du rapatriement mais son périple s'arrête à Serpoukhov à 100 kms au sud de Moscou jusqu'au 3 janvier 1946 . Cette halte ne devait être qu'une simple étape.

Puis c'est le camp de Vochilograd en Ukraine jusqu'au 7 février 1946

Puis Odessa jusqu'au 20 mars

Suivra le camp de Sighet en Roumanie jusqu'au 25 avril

Le 30 avril c'est Sankt Valentin en Autriche, dernier camp russe et visite de la Croix Rouge française.

Enfin le 3 mai départ pour Bregenz pour être enfin dans la zone française.

Le 10 mai, le dernier train part pour Strasbourg.

Parti en octobre 1945, il arrive enfin chez lui 7 mois après en mai 1946.

D'après son livre témoignage « Malgré nous ? Malgré tout »

## LES MINOTAURES



Le Minotaurus, système de surveillance aérienne nocturne dont était équipé la base de Schleisheim.

## LES RESISTANTES



Remise de la médaille de la résistance, le 15 décembre 1946, à Strasbourg, par le général Langlade à Lucienne Welschinger, Emmy Weisheimer, Alice Daul, Marie-Louise Daul et Paulette Falbisaner (de gauche à droite).  
PHOTO COLLECTION FAMILLE GILLIG

Une partie des Pur-Sang, devant la cascade du Ballon, en août 1941. Guides de France, elles vont créer une filière d'évasion par les cols vosgiens. De gauche à droite : Marcelle Engelen, Marie-Louise Daul et Lucienne Welschinger.  
Collection Marcelle Engelen-Faber.  
PHOTO COLLECTION MARCELLE ENGELEN-FABE



## LES MALGRE-ELLES

« Les « malgré-elles » sont ces femmes originaires d'Alsace et de Moselle sous occupation nazie lors de la seconde guerre mondiale qui ont été enrôlées de force dans différentes structures durant la période de 1942 à 1945. Il y avait environ 15 000 jeunes filles « source Wikipédia ». Agées de 17 à 25 ans elles sont incorporées dans le RAD (Reichsarbeitsdienst) service national du travail ou dans le KHD (Kriegshilfdienst) service auxiliaire de guerre.

Elles sont logées dans des camps et reçoivent un endoctrinement au national-socialisme puis sont soumises à un travail extérieur au camp. Elles doivent prêter serment au Führer. Pour le RAD, elles occupent les places vacantes par les hommes au front dans les fermes, les commerces, les transports..... Pour le KHD, après le RAD, nombreuses d'entre elles sont employées dans les usines d'armement ou enrôlées dans la Wehrmacht.

Environ 1 000 ne sont pas rentrées et ont été portées disparues.

## LA RESISTANCE

La résistance ou l'insoumission des incorporés de force est une réalité :

- Evasion vers la France occupée ou la Suisse
- Refus de se rendre au conseil de révision
- Refus de prêter serment de fidélité au Führer..... Ce qui entraîne une mutation dans une unité disciplinaire

Mais aussi résistance des civils tel le réseau de LA MAIN NOIRE fondé par un jeune lycéen de 16 ans Marcel Weinum, de Strasbourg, qui a entraîné dans son sillage une vingtaine de collégiens, lycéen et apprentis, ils ont entre 14 et 17 ans Il n'a pas hésité à lancer une grenade dégoupillée dans la voiture du Gauleiter Robert Wagner. Il était dans le collimateur de la Gestapo et mourut décapité à l'âge de 18 ans.

Le livre de Marie-José Masconi « Et les femmes se sont levées » retrace la vie de résistance de 22 femmes de 16 à 56 ans. Femmes de milieux sociaux et culturels différents qui ont toutes comme point commun : leur rejet du monde voulu par les nazis qui va les pousser à entrer dans la résistance.

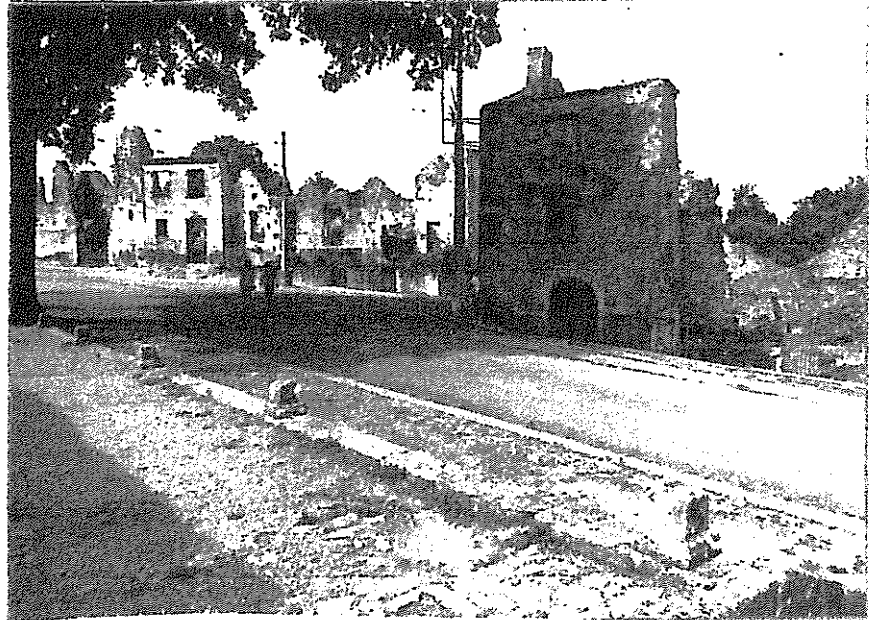
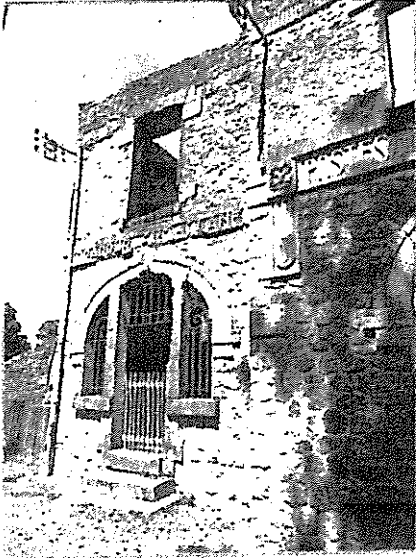


**Ci-après quelques précisions sur le « PROCES DE BORDEAUX »**

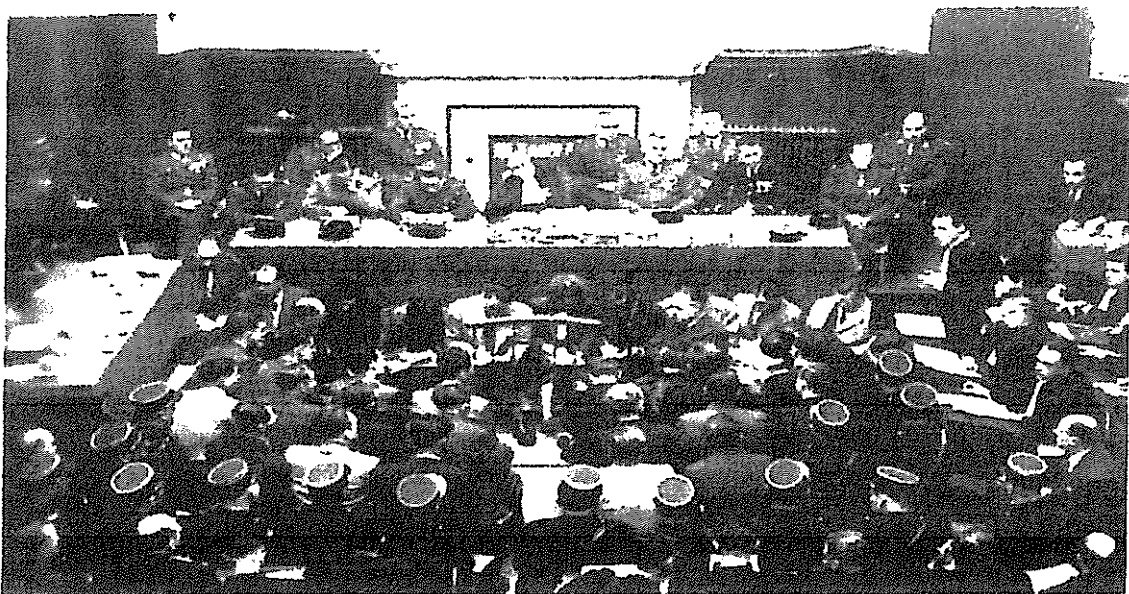
**Puis quelques actions menées par des associations qui me paraissent dignes  
d'être relatées.**

## Les ruines d'Oradour sur Glane

L'impinément de la petite tour à côté de l'église en face du Café Central - Chez Brandy - et des maigres vestiges de la maison Machofer. (Photo: Mengus, 2013)



## Pourquoi le procès de Bordeaux en 1953 ?



Des Jeunes hommes incorporés de force alsaciens qui faisaient partie de la division « Das Reich » et qui avaient participé aux crimes d'Oradour-sur-Glane du 10 juin 1944 ont été traduits en justice en 1953 afin de répondre de leurs actes. Pourtant les vrais coupables très hauts gradés allemands étaient absents.

## **ORADOUR sur GLANE – Le procès de Bordeaux**

Comme écrit plus haut, de très nombreux jeunes gens sont incorporés dans la Waffen SS et 14 d'entre eux se trouvent dans la division « Das Reich » qui a perpétré le massacre d'Oradour sur Glane qui a fait 644 victimes innocentes et a détruit tout le village.

A la suite de cette tuerie, un procès s'est tenu à Bordeaux en 1953 pour juger les « criminels ». Sur le banc des accusés se trouvent les 14 alsaciens (13 incorporés de force et 1 volontaire) et 7 allemands, des subalternes dont le plus haut gradé était un adjudant.

Le général Lammerding, kommandeur de cette division ne fut jamais extradé et le lieutenant-colonel Diekmann, tué en Normandie fut innocenté par le tribunal de l'accusation d'être un criminel de guerre.

Pour pouvoir juger ces jeunes gens, une loi spéciale portée par les communistes, dite « loi Oradour » avec effet rétroactif, a été votée le 15 septembre 1948 pour introduire dans le droit français la notion de culpabilité collective (l'accusé doit dorénavant apporter la preuve de son incorporation de force et ce n'est plus à l'accusation de prouver sa culpabilité). Véritable piège qui se refermait sur ces Français. Ceux natifs de 1926 étaient mineurs au moment des faits et n'auraient jamais dû comparaître devant un tribunal militaire. Les condamnations furent très lourdes : de 5 à 8 ans de travaux forcés ou de prison ; l'engagé volontaire fut condamné à mort. Par contre deux Allemands furent acquittés.

Le verdict souleva une vague de protestation sans précédent en Alsace et toute la région soutenue par les Malgré-nous mosellans se mobilisa pour les 13 incorporés de force.

L'Etat français, redoutant une vague d'autonomisme, fit en sorte que les Malgré-nous soient amnistiés suscitant la colère des habitants du Limousin.

Jean Bézard  
devant la maison  
de Gouville-sur-Mer où,  
à 9 ans, en juillet 1944,  
Il a fait une rencontre  
qui a bouleversé  
sa vie...



PHOTO DINA/NICOLAS ROQUEJEFFRE

NICOLAS REUIL La Snifam, mémoire normande et l'incorporation de force



En juin 2021,  
Jean Bézard  
et Nicole Aubert  
entourant Bernard  
Le Bois qui, en 1944,  
avec sa mère,  
dans la Manche,  
a sauvé un Alsacien  
déserteur.

## La SNIFAM – Solidarité Normande aux Incorporés de Force d'Alsace Moselle

Cette association a été créée en 2010 par Jean Bézard pour défendre la mémoire des « Malgré-nous » et des patriotes normands.

En juin 1944, alors âgé de 9 ans, il rencontre un jeune soldat allemand dans la ferme de ses voisins. Ce soldat parlait le français, connaissait les mêmes récitations que lui !!! Son père lui explique que c'est un Alsacien, un incorporé de force dans l'armée allemande et en plus dans une unité de Waffen SS .

Comme expliqué plus haut : début 1944 de nombreux jeunes gens nés en 1926 (2 000) ont été **DIRECTEMENT** dirigés dans ces unités tant redoutées et n'étaient donc pas **DES VOLONTAIRES**.

Environ 900 d'entre eux se sont retrouvés sur le front de Normandie..... pour ceux qui voulaient s'évader, désertir c'était le moment. Au péril de leur vie, des Normands les ont aidés en leur procurant des vêtements civils, en les cachant. A signaler entre autre, l'action d'un chirurgien et de son équipe de l'hôpital de Coutances, replié à Coutainville, qui n'a pas hésité à hospitaliser des évadés en les faisant passer pour des blessés. Monsieur Bézard a notamment recensé quelques 200 cas d'évasion en Normandie.

Plus de 300 jeunes ont trouvé la mort dans les combats à l'ouest de la France et 200 ont été prisonniers des alliés britanniques et américains. Parmi ceux qui avaient la vie sauve, beaucoup se sont engagés dans l'armée de la Libération.

Arrivé à l'heure de la retraite, Monsieur Bézard vient passer des vacances en Alsace pour rencontrer d'anciens incorporés de force et mieux connaître la vie de cette région. Lors de ces séjours, il n'hésite pas à prélever de la terre d'Alsace et à la répandre sur les tombes de ceux qui sont enterrés en Normandie dans les cimetières militaires allemands.

Ancien enseignant, il n'a de cesse de rencontrer des jeunes des établissements scolaires pour les sensibiliser sur cet épisode souvent méconnu de l'Histoire.

MÉMOIRE

## Le Mur des noms, tous les visages du drame de l'incorporation de force

Hervé de CHALEDAR



*Claude Herold devant l'une des huit bâches qui ont été temporairement accrochées sur le grillage du stade de Turckheim. Il est dur de ne pas passer de longues minutes à scruter ces noms et ces photos, à la recherche de noms connus. Photo L'Alsace /Hervé KIELWASSER*

**Ce sont les visages de tous ceux qui ne sont pas rentrés : le Haut-Rhinois Claude Herold a recherché puis fait imprimer sur des bâches en plastique les visages de tous les Malgré-nous d'Alsace-Moselle qui étaient considérés comme disparus dans les années 50. L'ensemble fait 36 mètres de long, accroché sur le grillage du stade de Turckheim.**

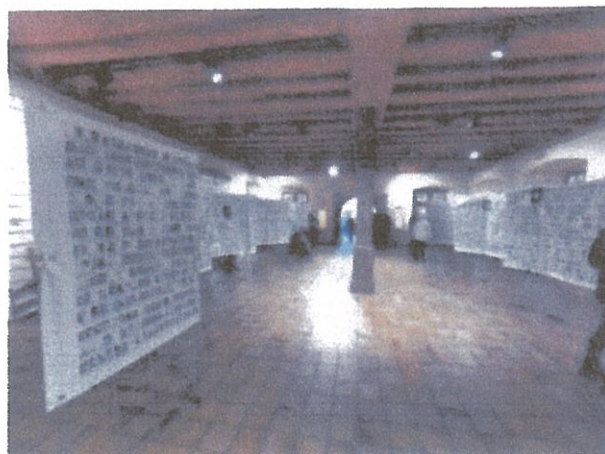
## LES BACHES DES NOMS DES DISPARUS

Depuis de nombreuses années l'association OPNAM (Orphelins de Pères Malgré Nous d'Alsace Moselle) demandait un Mur des Noms en dur, sur le site du Mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck, pour rendre visible les noms des 10 000 disparus mais suite à des polémiques, il n'a jamais vu le jour.

Aussi Monsieur Herold, neveu de trois oncles disparus, s'est attelé à un « travail de bénédictin » qui lui a pris 4 ans. Il a recherché les noms et photos des disparus puis a fait imprimer, sur des bâches en plastique, les visages de tous ces disparus.

Ces bâches, au nombre de 15, sont prêtées pour des expositions

## IMPRESSIONNANT et ÉMOUVANT



## Bibliographie

Burg Joseph, *Les Malgré-nous et ses oubliés*

Clément G.R., *Avec l'Alsace en guerre (1940 – 1944)* – Librairie Istra

L'Ami Hebdo – 5 hors-série : *Comprendre l'incorporation de force* – Edition Ami d Peuple

Muller Joseph-Marie - *Seul parmi d'autres*

Philips Robert, *Malgré-nous, malgré tout*

Riedweg Eugène, « *Les Malgré-nous* » *Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens et Mosellans dans l'armée allemande* » Edition du Rhin

Rigoulot Pierre, *La tragédie des Malgré-nous – Tambov le camp des Français* – Edition Denoël

Vonau Jean-Laurent, *Le « Sicherungslager Vorbruch-Schirmeck » : un camp oublié en Alsace* – Edition du Signe

Les Saisons d'Alsace – Hors-série – septembre 2014 – *l'Alsace libérée – 1944-1945* – Edition DNA

**Site internet : [www.malgre-nous.eu](http://www.malgre-nous.eu)**

Dans les pages suivantes, je vous retrace le parcours d'un de ces incorporés de force « disparu » en Prusse Orientale.

- Sur les cartes de Prusse Orientale, vous pourrez suivre le parcours de son régiment 84
- Deux lettres de son ami et camarade de régiment Monsieur Hutter qui lui a eu la chance de revenir dès juillet 1945
- Une lettre d'un autre ami Monsieur Donnenwirth qui a été fait prisonnier et a connu le fameux camp n° 188 de Tambov
- L'acte de disparition établi en 1947
- Le jugement de décès après un délai de 5 ans
- Le résumé de la correspondance avec le Volksbund

En uniforme de spahis marocain



Dans le sud marocain



Mon père Eugène est né en septembre 1910 dans un gros bourg au nord de l'Alsace dans une famille modeste : père bûcheron, mère femme au foyer. Il a une sœur née en 1908 et un frère né en 1911.

A cette époque l'Alsace était rattachée à l'Allemagne depuis la guerre de 1870. Il suit donc une scolarité allemande jusqu'en 1918, puis à partir de 1919, lorsque l'Alsace est redevenue française c'est l'école française.

Je suppose qu'à l'âge de 13 ou 14 ans, il passe son certificat d'études puis il travaille à la perception de Hatten. Il passe des concours pour gravir les échelons.

Au début des années 1930, il est militaire dans le sud marocain chez les Spahis. Le Maroc à cette époque était sous protectorat français.



Et puis en septembre 1939 éclate la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale. Mon père est appelé au front dans l'armée française et ma mère enceinte de 5 mois, avec ses 3 enfants, prend le chemin de la Haute-Vienne comme tous les Hattenois. Après ma naissance en janvier 1940, mon père est libéré et ne sera donc pas fait prisonnier par les Allemands. D'ailleurs les prisonniers Alsaciens et Mosellans sont très rapidement renvoyés dans leur foyer car considérés comme Allemand par le Reich.

Le retour en Alsace se fait à l'automne 1940 et la population retrouve une région annexée de fait par l'Allemagne. Commence pour elle, une vie difficile, pleine de dangers et régie par des décrets et des ordonnances.

En août 1942, l'incorporation dans l'armée allemande est décrétée.

Ainsi le 29 juin 1944, jour fatidique pour mon père qui doit rejoindre la Wehrmacht alors que le débarquement avait eu lieu sur les côtes normandes le 6 juin.

Après quelques semaines d'instruction à Thorn et à Graudenz (en Prusse orientale), il est muté sur le front russe. De là nous restent une lettre adressée à ses enfants et deux à son frère Joseph également incorporé dans l'armée allemande et hospitalisé à la suite de blessures de guerre.

En novembre 1944, il se trouve à Ostrolenka (c'est de là qu'il envoie sa dernière lettre à son épouse en novembre 1944) sur la Narew à la frontière russe jusqu'en janvier 1945. Face à l'avancée de l'armée rouge, la Wehrmacht bat en retraite, offensive d'une rare violence par des températures glaciales.

C'est lors de cette retraite que l'on perd sa trace.

D'après le témoignage de Monsieur Hutter d'Oderen, un camarade de régiment, mon père très fatigué et affaibli se serait assis sur un banc dans un village près de la ville d'Altkirch en Prusse Orientale, non loin de la frontière polonaise. Cette disparition se situe entre le 21 et le 25 janvier 1945. Altkirch (actuellement Prasality, ville polonaise) se trouve au nord de la ville de Guttstadt (voir cartes).

Vous trouverez les copies des lettres de Monsieur Hutter plus loin.

### **Mais pourquoi cette imprécision dans les dates de sa disparition ?**

D'après ma tante, ses camarades de régiment alsaciens avaient le projet de désertier et ont proposé à mon père de se joindre à eux » il leur aurait répondu : *«J'ai une épouse et 3 enfants qui m'attendent et vous savez le sort qui attend si nous sommes repris ».*

### **Alors que s'est-il passé ?**

Est-ce que ces amis alsaciens sont restés en retrait de leur unité ? Sont-ils revenus quelques jours plus tard en constatant les difficultés : grosse chute de neige, difficultés de progresser..... et au retour ils constatent l'absence de papa ? La réponse faite par le sous-officier à Monsieur Hutter (en allemand dans sa lettre du 20.07.1945) n'est guère plausible car les Russes n'employaient pas de prisonniers pour le transport des munitions.

Donc à partir de cette date, mon père est « un disparu au combat ».

### **Alors qu'est-il arrivé à mon père ?**

- **Fait prisonnier par les Russes et interné dans un de leurs camps ?**
- 
- **Tué par eux car ils ne s'embarrassaient pas de prisonniers trop faibles pour faire à pied les longues distances pour rejoindre ces camps ?**
- 
- **Mort dans ce village ?**

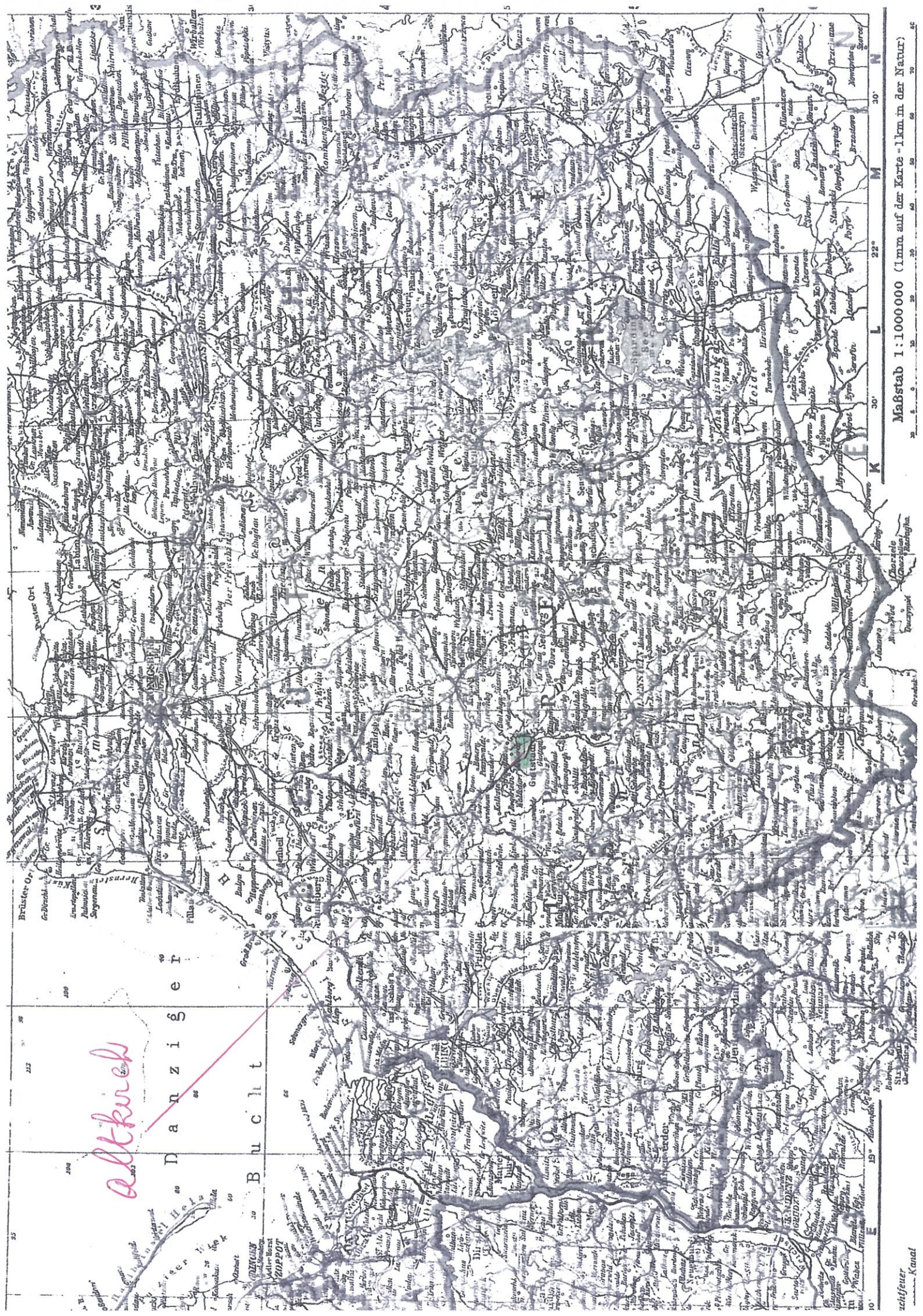
**Toutes ces questions restent sans réponses.**

**Alors commence pour les familles de ces disparus une longue attente faite d'espoir et de désespoir car la libération des prisonniers des camps de Russie s'échelonne sur des années..... Le dernier prisonnier rentre en 1955.**

**Reste que 10 000 d'entre eux ne reviendront pas.**







*Altkirch*

Danziger

BUCHEIT

Maßstab 1:1.000.000 (1mm auf der Karte = 1km in der Natur)

schiffener Kanal

**Extrait du livre « DAS OBERSCHLESSISCHE INFANTERIE/GRENADIER – REGIMENT 84 ».**

En août 1944, le grenadier régiment 84 occupait une position sur la rivière Narew.

Le 16 et 17 janvier 1945, une violente attaque de l'artillerie russe sera menée contre le régiment.

Dans la nuit du 19 janvier, le régiment a fui l'avancée russes pour une nouvelle position plus au nord de MYSCYNIEC.

Le 20 janvier, le repli s'est fait dans la plaine de JOHANNESBURG (Pisz) à 25 kms à l'est de PUPPEN (Spychowo).

Plus tard, un nouveau repli à l'est du lac SPIRING (Sniardwy) entre RUDGAUNY (Ruciane-Nida) et SENSBURG (Mragowo). Le front était maintenant orienté vers le sud.

Le 26 janvier, la position a été abandonnée pour rejoindre BISCHOFBURG (Biskupiec). Les combats se sont déroulés au travers de ROTFLIES (Czerwonka) et toute la division combattait vers la direction de HEILSBURG (Lidzbark Warminski).

Dans la nuit du 30 au 31 janvier, HEILSBURG devait être repris par le Schwesterregiment 126 mais cet ordre fut annulé. En conséquence, il fallut établir un nouveau front au nord-ouest de HEILSBURG en bordure de la plaine de MEHLSACK (Pieniez No).

Jusqu'à mi-février, ce front a été tenu par toute la division. Par la suite, une nouvelle ligne de front fut établie au sud de BRAUNSBURG (Braniewo) le long de la rivière PASSARGE (Paleska) pour défendre Braunsberg.

Le 20 mars BRAUNSBURG a été évacué et l'on s'est replié entre HEILIGENBEIL (Mamanowo) et ROSENBERG (Susz). Entre ces deux villes se trouvait un centre de regroupement. Jusqu'à fin mars, les Russes nous ont refoulés. Rejoint par le reste des hommes du Panzerkorps Grossdeutschland, nous avons construit sur un éperon rocheux vers BALGA (Balga) une position fortifiée, soit une dernière ligne de front. Les deux régiments IR 84 ET IR 126 ont constitués l'arrière garde pour évacuer PILLAU (Baltijsk). Environ 500 soldats de l'ensemble de la division ont pu rejoindre les environs de KAHLBERG (Krynica Morska).



Première lettre de Monsieur Hutter à mon père

Lederach, le 7. 7. 45

Cher cher ami

Mes voilà depuis quelques jours à la maison. On se va essayer pour te donner de mes nouvelles. Comme tu vois je suis bien content chez moi et qui j'espère chez toi le même, et surtout que tu as de nouveau retrouvé ta chère famille que tu attendais avec impatience à les revoir. Chez moi tout est resté le même rien n'a été détruit malgré que les bœufs ont restés plus de deux mois. Aussi je voudrais que toi aussi, en retrouvant tout en bon ordre chez toi.

Je te quitte pour aujourd'hui en t'envoyant mes meilleurs salutations à toi et à ta famille.

H. Hutter  
P.S. Tu connais l'adieu de Michel et de Georges? —

Werther Goussier Hutter!

Ihr schreiben vom 7.7. habe  
ich erhalten, aber meines Schrei-  
güns größten Bekümmern  
mitteilen dass meine Frau  
bis heute noch nicht eingetroffen  
ist. Ich bitte Sie - Dame  
Goussier Hutter - mir schriftlich  
Nachricht zu geben wo Sie  
meinen Mann zum letzten  
mal gesehen haben. Hat mein  
Mann das Lager mit Ihnen  
verlassen, oder ist er  
noch heimlich geblieben? Ich bin  
jetzt so in Anwandlung und  
Angewissheit weil ich  
Ihr schreiben erhalten

Traduction du brouillon de la réponse de maman à Monsieur Hutter  
(cette lettre n'est pas écrite de la main de maman)

Monsieur Hutter

J'ai bien reçu votre lettre du 7.7. mais je dois vous faire part que mon mari n'est pas rentré à ce jour.  
Je vous prie, Monsieur Hutter, de me dire à quel moment vous avez vu mon mari pour la dernière  
fois. Est-ce qu'il a quitté le camp avec vous ou n'a-t-il pas été libéré ?  
Je suis dans l'angoisse et l'incertitude depuis la réception de votre lettre.

habe. Teilen sie mir gefälligst  
jetzt ~~meineres~~ mit, damit  
ich Bescheid weiß. Tut mir  
schleier das ich Sie belästigen  
muss, aber ich kann mir  
nicht anders helfen. Ich  
bedanke mich im voraus  
in für Ihre Güte & Mühe  
hoffe auch auf ein baldiges  
Wiedersehen mit meinem Mann  
der seine Frau und Kinder  
gesund und glücklich antrifft  
wie es bei Ihnen auch war.

Empfangen Sie von  
meiner letzten Grüße  
und nochmals } Frau Kremer  
vielen Dank } haben auf  
Blm

Je suis désolée de vous ennuyer mais je ne vois pas d'autres solutions pour avoir des nouvelles de mon mari. Je vous remercie pour le temps que vous prendrez pour me répondre.  
Espérant que nous aurons l'occasion de faire connaissance avec mon mari lorsqu'il aura retrouvé son épouse et ses enfants.  
Avec mes salutations et mes remerciements

Réponse de Monsieur Hutter à la lettre de maman

(les deux premiers feuillets ont été recopiés par maman et adressés, sans doute à la Trésorerie Générale, employeur de mon papa (voir encadré feuillet 2)

Colern le 20.7.45.

Mom Emma

En réponse de votre lettre du 15.7. que  
je viens de recevoir ce matin, je m'empresse  
pour vous dire ce que je sais.

Votre mari et moi nous étions toujours  
ensemble à la compagnie, le 8<sup>ème</sup> Régiment  
d'Infanterie, 3<sup>ème</sup> Compagnie et 10<sup>ème</sup> Division d'Infan  
Nous étions à peu près du 10.12.44 jusqu'à  
vers le 15 janvier 45 au front du Danube devant  
Sovograd, moment où les russes ont commen  
cé leur offensive. Nous avons votre mari et moi  
fait la retraite ensemble jusqu'au Prusse  
Orientale. Là dans un village dont je ne  
rappelle plus le nom, mais qui se trouvait  
près d'Elthircha, non loin de la frontière  
Polonaise les russes nous ont attaqués. Je  
disais à Eugène que nous devrions nous  
cacher afin de nous faire prisonniers, mais  
il ne voulait pas. Et c'est dans ce  
village que j'ai vu pour la dernière fois votre  
mari. Mais je sais qu'il a été tué encore une fois.

avec la compagnie  
dans un autre village  
situé à 1 km à peu près  
du premier, car j'ai  
demandé sous son officier  
qui m'a répondu à  
peu près comme cela

Hatten le 1. 1947.  
quiss sie vorzüglichster  
Hochachtung  
la Trésorerie  
Générale

Dein Freund ist jetzt Monsieur.  
Rausen und hilft Ihnen schon Munition tragen  
Je lui ~~est~~ <sup>ai</sup> demandé s'il était blessé il me  
disait: ~~il se sent~~ <sup>est</sup> bien, et hat sich ein  
Haus hingestellt und sagt: "ich kann nicht  
mehr weiter gehen bin zu müde. donc  
d'après cela pour pouvoir être certain,  
Madame, que votre mari n'était pas  
blessé et doit certainement être prisonnier  
chez les Russes, qui comme vous devez le savoir  
ne permettent même pas qu'on écrive chez  
eux c'est passé entre le 20 et 35 janvier.

Si je suis à la maison je le dois à la  
chance que j'ai eu de pouvoir me tenir  
à des prisonniers de guerre Français et d'être  
préité

Traduction des phrases en allemand :

« Ton ami est maintenant avec les Russes et les aide à transporter des munitions »

S'il était blessé « non il s'est assis sur un banc devant une maison en disant « Je suis trop fatigué et ne peux plus continuer. »

... vous pour que je suis  
déjà à la maison.

Je regrette de ne pas pouvoir vous  
dire davantage, mais, Madame,  
je suis certain que votre cher mari  
vous rejoindra. Espérons que l'on  
s'occupera un peu plus de ceux qui  
sont chez les Russes.

Prenez confiance, Madame, dans  
l'avenir, vos prières seront certainement  
entendues, votre mari en bon croyant  
supportera sa captivité et vous  
rejoindra en toute sûreté. Ne  
craignez surtout pas de m'importu-  
ner, si par hasard vous m'avez  
un instant et surtout faites moi  
savoir, le plutôt possible lorsque  
vous aurez des nouvelles de ce cher  
Ingénieur qui m'a toujours été un  
bon camarade.

Permettez-moi, Madame, mes  
respectueuses salutations et mes  
vœux les plus sincères pour un  
prompt retour de votre mari.

L. Kuntze

Bischwiller 28.9.45

Lieber Freund!

Bin seit 8 Wochen aus  
Russland zurück, hoffe dass  
auch Du wieder gesund und  
munter heim gekommen bist,  
was ich auch von mir berichten  
kann. Ich war in dem bekannten  
Lager Tambov wie es mir dort  
abgegangen ist wird Du wohl  
bekannt sein. Habe dort unsere  
frühere Kameraden Heck und  
Kurtz angetroffen.

Hoffe bald was von Dir  
lesen zu dürfen.

Grüßel Dich und Deine  
ganze Familie.

Michél Donnemwirth

Lettre d'un autre camarade alsacien

28.9.45

Cher Ami

Depuis 8 semaines je suis de retour de Russie. J'espère que tu es revenu chez toi en bonne santé ce qui est le cas pour moi.

J'étais dans le fameux camp de Tambov dont tu dois avoir entendu parler. J'y ai rencontré nos camarades Heck et Kurtz.

J'espère te lire très bientôt. Salue ta famille

Michél Donnemwirth

DEUTSCHE DIENSTSTELLE (WASt)  
- Wehrmachtauskunftsstelle -

Berlin, le 13 décembre 1996

SERVICE ALLEMAND (WASt)  
- Bureau de Renseignements  
de la Wehrmacht -

L. WASt / N° II /1-136.805/Mm/Lt

### CERTIFICAT "WASt"

NOM et Prénoms : K R E M S E R Eugène

Lieu et date de naissance : 13 septembre 1910 à HATTEN (Bas-Rhin)

Dernier grade connu : non indiqué

Plaque d'identité N° : - 3797 - St.Kp./G.E.B.368

Dernière adresse connue : HATTEN

Affectations successives connues :

30-6-1944 incorporé dans la "Wehrmacht" et affecté  
la Stammkp./Gren.Ers.Btl.368,

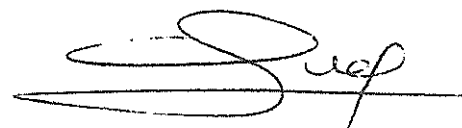
2-11-1944 muté à la 2.Kp./Feld-Ers.Btl.104,

27-11-1944 muté à la 3.Kp./Gren.Rgt.84.

OBSERVATIONS :

Aucun autre renseignement, concernant  
notamment la capture par les forces  
soviétiques, n'a pu être recueilli.

p.o. Le Chef du Département II  
Referatsleiter II



Feltrin



C O P I E

M.8. Bis

MINISTÈRE DES  
ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction de l'Etat-Civil  
et des Recherches  
37, rue de Bellechasse  
PARIS - 7<sup>ème</sup>

Paris, le 18 avril, 1947

ACTE DE DISPARITION

LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE,

Vu l'article 88 du Code Civil (Ord. du 30 Octobre 1945) ;  
Vu le dossier de l'intéressé désigné ci-après: 320.225 AL

DECIDE :

la disparition de **KREMSER Eugène**

né le 13 Septembre 1910 à **HATTEN (Bas-Rhin)**

dans les conditions indiquées ci-après : Incorporé de force dans l'armée allemande le 27 juin 1944 - n'a pas reparu à son domicile depuis cette date, sa dernière lettre date du 9 Novembre 1944 de Russie

Par application de la loi du 22 Septembre 1942 validée par la loi modifiée par l'Ordonnance d'Alger du 5 avril 1944, la famille peut par simple lettre adressée au Procureur de la République du domicile du disparu, sans ministère d'avoué et sans frais, obtenir un jugement déclaratif d'absence.

A l'expiration d'un délai de cinq ans partant du jour de la disparition, le jugement déclaratif d'absence peut être transformé en jugement déclaratif de décès par application de l'Ordonnance du 5 avril 1944 ci-dessus.

En outre, à tout moment, l'acte de disparition peut être transformé par le Service de l'Etat-Civil en acte de décès si les précisions nécessaires sont fournies.

Le Ministre des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre :  
Par Délégation, le Directeur de l'Etat-Civil

P.O. le Chef de Service :

Cachet                      Signature illisible.

Pour copie conforme:  
HATTEN, le 20 février 1948.



*[Handwritten signature]*

5+

5 OCT 1952

R.

TRIBUNAL DE 1ère INSTANCE  
DE STRASBOURG

I. Z. 1018 / 1952

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

J U G E M E N T

En la cause de M. le Procureur de la République près  
le Tribunal de Première Instance de Strasbourg, tendant à la  
déclaration judiciaire du décès de Kaewner Eugène

Le Tribunal,

Vu les articles 87, 88, 89, 90, 91 du code civil,

Vu la ~~décision de présomption de décès~~ prise par le  
Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre le

21 juin 1957

Vu les réquisitions de Monsieur le Procureur de la  
République de céans en date du 20 Juin 1957,

Attendu qu'il ressort de l'enquête à laquelle il a  
été procédé par les soins de M. le Procureur de la République

et des pièces jointes que Kaewner Eugène a été déclaré  
sur nouvelles depuis le 9 novembre 1917 - Qu'après il a été  
vu pour un certain temps en prison en janvier 1945 - Qu'il a  
pu être vu dans son camp de prisonniers de guerre en 1945 - Qu'il a  
été vu

Que, depuis, il n'a plus donné de ses nouvelles et  
n'a pas reparu à son domicile,

Qu'il y a lieu, en conséquence, de déclarer son décès  
et d'en fixer la date au 9 novembre 1945

Par ces motifs,

Constata que le 9 novembre 1945 est déclaré  
en Prison en tant que dans l'année allemande, Kaewner Eugène  
domicile à Hatten (Bas Rhin) 120 rue de la gare, né à Hatten  
le 12 novembre 1917, a été déclaré sur nouvelles depuis le 9 novembre 1917 et de  
catholique. Stock sur ce point - mis à la Haye le 9 novembre 1945  
mit neuf cent trente quatre ans. M. Hatten Hatten

1018 2037

Dit que le présent jugement tiendra lieu d'acte de décès de l'intéressé ;

Ordonne que le dispositif du présent jugement soit transcrit sur les registres de décès de l'année courante de H. H. H. et que mention en soit faite à la suite des tables des registres de l'année du décès, ainsi qu'en marge de l'acte de naissance du défunt.

Ainsi jugé et prononcé en chambre du conseil de la Première Chambre civile du Tribunal de Première Instance de Strasbourg, le 30 juin 1952

Siégeant M.M.                      Juge le plus ancien, comme Président,                      Juges.

M. Neuff Substitut de M. le Procureur de la République, assistés de M. Wigel greffier.

*[Handwritten signatures]*

*[Handwritten signature]*

Le présent jugement - ~~ordonnance~~  
a acquis l'autorité de la chose jugée.  
Strasbourg, le 6 OCT 1952  
Le Greffier du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance

Expédition avec certificat  
de chose jugée au Parquet  
le 6 OCT 1952  
Le Greffier

*[Handwritten signatures]*



## LE VOLKSBUND

Le Volksbund est un organisme humanitaire allemand créé en 1919 pour rechercher, exhumer et ré-inhumer dans la dignité les victimes de guerre allemandes.

Il entretient plus de 830 cimetières militaires aussi bien en Allemagne qu'à l'étranger. Mais en Europe de l'Est, elle n'a pu entreprendre, que tardivement, les recherches (1990) où près de trois millions de soldats allemands sont morts. La plupart des plus de cent mille sépultures restent difficiles à localiser, sont détruites ou pillées (source internet).

Le Volksbund a créé des cimetières militaires pour y regrouper les dépouilles des soldats dispersées dans toute la Pologne.

---

C'est donc à cet organisme que j'ai adressé début 2004 une première demande pour savoir si une tombe y été répertoriée au nom de mon père.

Je résume ici la correspondance entretenue avec cet organisme :

26.02.2004 : « les registres ne mentionnent pas le nom de votre père. Les renseignements le concernant sont enregistrés et en cas de découverte lors de nos recherches ou exhumations, vous serez informé ».

22.03.2004 : « Le travail d'exhumations de nos équipes est colossal. Les dépouilles d'environ 400 000 soldats allemands sont disséminées dans près de 20 000 lieux. En Pologne, d'après nos recherches, il existe environ 600 lieux où reposent des soldats. »

12.05.2005 : « Nous ne pouvons établir le décès de votre père en Prusse Orientale. Son régiment a combattu en janvier et février 1945 à proximité de Heilsberg et Hohenfürst . Dans nos fichiers nous enregistrons 1 mort inhumé dans le cimetière communal de Hohenfürst ; il faisait partie de la même unité que votre père, ainsi que d'autres tués inhumés à Eichholz et dans la région de Braunsberg. Actuellement les dépouilles sont progressivement transférées dans la nouvelle nécropole de Bartosze. Si lors de nos travaux d'exhumations des restes de votre père étaient retrouvés, nous ne manquerons pas de vous en aviser.»

04.08.2005 : « Les exhumations n'ont eu lieu qu'à Braunsberg et les identifications sont en cours. Pour Hohenfürst 65 soldats allemands sont nominativement enregistrés. Pour Debovic, 58 soldats connus, sont enterrés en ce lieu. Par contre nous ne savons pas si ces tombes existent encore.

Nos équipes devront s'en assurer. »

---

En 2011, je m'adresse à nouveau au Volksbund pour connaître l'avancée de leurs travaux. Il m'a été répondu qu'aucune trace de mon père n'a pu être localisée.

Malgré d'autres demandes à de nombreux organismes, administrations, je n'ai pu obtenir de résultats positifs.

**J'aurai tant aimé fournir les circonstances du décès de son époux à Maman avant son décès en 2010.**



**FNAPOG**

**Fédération Nationale Autonome  
des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre**

**Maison des Sociétés – 16 rue Aristide Briand – 62000 Arras**

**Siret : 844 615 658 00029**

**Siren : 844 615 658**

**Code APE : 9499Z**

**N° Association à la Préfecture : W111008168**

**Site Internet : [www.fnapog.fr](http://www.fnapog.fr) Portail : [pupille-orphelin.fr](http://pupille-orphelin.fr)**

